

## Première séance, mardi 12 novembre 2013

Présidence de M. Pascal Kuenlin, président

**SOMMAIRE: Ouverture de la session. – Communications. – Election complémentaire au Conseil d'Etat; validation de l'élection de Jean-Pierre Siggen au Conseil d'Etat; assermentation de Jean-Pierre Siggen. – Validation et assermentation. – Projet de budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2014; entrée en matière générale; Direction de la santé et des affaires sociales; Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport; Pouvoir judiciaire; Direction de la sécurité et de la justice; Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts; Direction de l'économie et de l'emploi; Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. – Election judiciaire. – Election ordinaire.**

### Ouverture de la session

La séance est ouverte à 14 h 00.

Présence de 103 députés; absents: 7.

Sont absents avec justifications: MM. et M<sup>mes</sup> Susanne Aebischer, Simon Bischof, Bruno Boschung, Marc-Antoine Gamba, Bernadette Hänni-Fischer, Christian Schopfer et Yvonne Stempfël-Horner.

Le Conseil d'Etat est présent in corpore.

**Le Président.** J'ai le plaisir d'ouvrir cette septième session de l'année 2013.

### Communications

**Le Président.** 1. Elections ordinaires – Les élections ordinaires, soit celle d'un scrutateur et celle d'un représentant fribourgeois à la communauté d'intérêts des parlements cantonaux (ICC), auront lieu cet après-midi, pour autant que nous ayons, pour cette dernière, le nom d'un candidat qui nous soit transmis. Vous recevrez les propositions des groupes dans quelques instants.

2. Examen du budget de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport et de la Direction de la sécurité et de la justice – Je vous signale qu'au vu des décisions prises par le Conseil d'Etat concernant la répartition des Directions, c'est M. Jean-Pierre Siggen qui présentera cet après-midi le budget de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport en tant que commissaire et qui défendra, jeudi, le point de vue du Conseil d'Etat lors de la discussion sur le rapport faisant suite au postulat N° 2029.08.

Par ailleurs, en l'absence de M. Bruno Boschung, impérativement retenu pour causes professionnelles, c'est M. Dominique Corminboeuf, rapporteur suppléant, qui rapportera au nom de la Commission des finances et de gestion pour le budget de la Direction de la sécurité et de la justice.

3. Club des questions familiales. – Je vous informe que le club des questions familiales tiendra sa séance de reconstitution ce jeudi 14 novembre à midi à la salle de séances du 2<sup>e</sup> étage.

4. Liens d'intérêts. – Je vous informe que le député doit rappeler ses liens d'intérêts lorsqu'il s'exprime devant le Grand Conseil. Il ne s'agit pas pour le député qui intervient de décliner systématiquement tous ses liens d'intérêts mais uniquement de rappeler l'intérêt qui l'unit à l'objet en délibération et sur lequel il s'exprime. Les liens d'intérêts suivants doivent être signalés, selon l'art. 13 al. 2 LInf:

- a) les activités professionnelles;
- b) les fonctions assumées au sein d'organes de direction, de surveillance ou de conseil dans des personnes morales de droit privé ou de droit public;
- c) les fonctions assumées au sein de commissions ou d'autres organes de la Confédération, d'un canton, d'une commune ou d'une collaboration intercantonale ou intercommunale;
- d) les fonctions politiques exercées;
- e) les fonctions permanentes de direction ou de conseil assumées pour le compte de groupes d'intérêts.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

### Election complémentaire au Conseil d'Etat Validation de l'élection de Jean-Pierre Siggen<sup>1</sup>

**Le Président.** Le Bureau du Grand Conseil, qui fonctionne comme commission de validation, a examiné en sa séance du 31 octobre 2013 le dossier de validation de l'élection de M. Jean-Pierre Siggen. Après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Etat N° 2013-CE-124 sur l'élection complémentaire du 13 octobre 2013, le Bureau a constaté que les opérations s'étaient déroulées conformément aux prescriptions légales. Un recours a été interjeté contre l'élection complémentaire au Conseil d'Etat du 13 octobre 2013. Il a été rejeté par la première cour administrative du Tribunal cantonal car il était manifestement mal fondé. Aussi le Bureau propose-t-il

<sup>1</sup> Texte du rapport p. 2157.

au Grand Conseil de valider le mandat de conseiller d'Etat de M. Jean-Pierre Siggen. La discussion est ouverte sur la proposition du Bureau.

- > La parole n'étant pas demandée, le mandat de conseiller d'Etat de Jean-Pierre Siggen est validé tacitement.

—

### Assermentation de Jean-Pierre Siggen

- > Il est passé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

**Le Président.** M. Siggen, vous venez d'être assermenté pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui maintenant est la vôtre (*Applaudissements*).

—

### Validation et assermentation

**a) Validation** du mandat de député de Laurent Dietrich, en remplacement de Jean-Pierre Siggen élu au Conseil d'Etat.

**Le Président.** Y a-t-il des oppositions à la validation de cette élection? Tel n'est pas le cas.

- > Le mandat de député de Laurent Dietrich est ainsi validé tacitement.

**b) Assermentation** de M. Laurent Dietrich

- > Il est passé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

**Le Président.** Monsieur Dietrich, vous venez d'être assermenté pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui désormais est la vôtre (*Applaudissements*).

—

### Projet de budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2014<sup>1</sup>

Rapporteur général: **René Thomet** (PS/SP, SC).

Commissaire: **Georges Godel**, Directeur des finances.

#### Entrée en matière générale

**Le Rapporteur général.** Le Budget 2014 de l'Etat de Fribourg présente un excédent de 538 630.00 frs au compte de résultats avec un total de charges de 3 221 077 080 frs et des revenus pour 3 221 615 710.00 frs, tous deux en augmentation de 0,5%.

Les investissements prévus se montent à Fr. 196 532 700 frs. Avec des recettes d'investissements de 52 264 020 frs, les investissements nets sont donc de 144 268 680 frs.

L'autofinancement constitué de l'excédent de revenus du compte de résultats, des amortissements – attributions et prélèvements sur les fonds – révèle une insuffisance de financement de 23 384 920 ou, plus simplement, un degré d'autofinancement de 83,8%.

Ce budget 2014 répond donc pleinement aux dispositions légales, soit du point de vue de l'équilibre budgétaire que du point de vue de la quote-part des subventions, à 38,6% (inférieure à la limite des 41% prévue par l'art. 21 al. 2 de la loi sur les subventions). Il est aussi important de relever que, contrairement à l'an passé, le Conseil d'Etat n'a pas dû puiser dans la fortune non affectée pour atteindre l'équilibre budgétaire.

Ce budget 2014 est surtout fortement influencé par les mesures structurelles et d'économies (MSE) décidées par le Conseil d'Etat et ce Grand Conseil lors de la session d'octobre. Celles-ci ont permis de raboter 111,8 millions sur le projet de budget initial. Pour rappel, 70% de ce montant provient d'une réduction des charges et 30% d'une augmentation des revenus.

L'augmentation des charges de 0,5% est d'abord à rechercher dans les charges de transferts, c'est-à-dire les subventions en faveur des domaines santé-social et de la formation ainsi que dans les amortissements des investissements, bien qu'une partie des amortissements aient été prélevée sur les fonds d'infrastructures.

Les charges sont maîtrisées dans le domaine des charges de personnel (+ 0,1%). Les mesures qui frappent ce domaine sont source d'économies à hauteur de 23,1 millions. D'autre part, le nombre de nouveaux EPT est fortement limité, hormis pour l'enseignement où les effectifs doivent être adaptés à l'augmentation du nombre d'élèves.

Dans l'ensemble, on peut dire aussi que les MSE ont permis de dégager la marge nécessaire pour assurer les prestations prioritaires de l'Etat dans les domaines de la santé, du social, de la formation, des transports et de l'environnement.

L'augmentation des revenus de 0,5% est prioritairement due à l'augmentation des recettes fiscales (+ 46,3 millions) versées par les personnes physiques en raison de l'adaptation des valeurs locatives et de certains tarifs et impôts (sur les véhicules notamment), augmentation comprises dans les MSE.

Les recettes d'impôts conjoncturels n'augmentent que dans les domaines de l'impôt à la source et des mutations immobilières. Autre apport: les contributions plus élevées de la BCF et du Groupe E participent également à la progression des revenus.

L'augmentation des revenus provient donc uniquement des ressources propres et elle vise à compenser une stagnation, voire une baisse des apports extérieurs, notamment de la RPT.

<sup>1</sup> Le projet de budget fait l'objet d'une annexe au BGC sous forme de brochure séparée.

Le détail de toutes ces incidences sur les charges et revenus vous sera présenté par les rapporteurs des différentes Directions.

La Commission des finances et de gestion tient à relever l'important travail effectué par le Conseil d'Etat pour nous présenter un budget 2014 équilibré. De plus, malgré les difficultés, le Conseil d'Etat nous présente un programme d'investissement ambitieux. La CFG relève que c'est bien la difficile pilule à avaler des MSE qui a permis ce résultat. Des mesures prévues en trois étapes, à savoir le premier paquet voté en octobre, le deuxième qui découlera du rapport sur les mesures touchant la formation et le troisième qui consistera en une analyse des processus pouvant dégager des économies. A ce sujet, la CFG estime que le Conseil d'Etat aurait déjà pu entreprendre l'analyse de certains processus en vue de pouvoir rapidement dégager des économies sans avoir besoin de toucher aux prestations. Une réflexion sur une allocation différente des ressources dans certains domaines pourraient en effet aussi contribuer à l'amélioration de certains processus.

Enfin, la CFG tient à souligner que l'équilibre réalisé aujourd'hui ne doit pas occulter les ombres qui se profilent encore avec la remise en question par les cantons contributeurs de leurs versements en faveur de la péréquation, avec la diminution possible de la part au bénéfice de la BNS en prévision de laquelle le Conseil d'Etat a constitué une provision. Et nous ne manquerons pas de citer les prochaines décisions qui devront être prises concernant la fiscalité des entreprises, qui pourraient lourdement impacter les recettes du canton.

Avec ces considérations, le CFG vous propose d'entrer en matière sur le projet de budget 2014 de l'Etat de Fribourg.

**Le Commissaire.** L'adage selon lequel «Gouverner, c'est prévoir», le Conseil d'Etat l'a appliqué à la lettre. Ceci dès connaissance des perspectives financières négatives tracées à l'occasion de l'établissement du plan financier de législature. Il y a une année, dans cette enceinte, il annonçait le lancement d'une vaste opération visant à une maîtrise durable des finances cantonales vouées, à défaut de mesures drastiques, à une spirale de déficits croissants. Promesse tenue au travers du programme de mesures structurelles et d'économies 2013–2016 qui vous a été soumis lors la session d'octobre dernier.

Avec le sens de la responsabilité qui la caractérise, votre Assemblée a adopté ce plan dans son intégralité. L'acceptation de ce dispositif était essentielle si l'on entendait éviter d'être confronté à l'alternative, difficilement gérable, d'une hausse des impôts ou d'une baisse des prestations, voire, en dernier ressort, de devoir puiser dans la fortune, solution retenue à titre exceptionnel pour le budget 2013 mais qui, au demeurant, a été acceptée avec l'exigence que ce soit unique. A défaut de résoudre toute l'équation budgétaire 2014 à lui tout seul, ce programme a néanmoins été déterminant quant à l'obtention d'un équilibre du compte de résultats. Il a aussi permis de dégager une étroite marge de manœuvre pour le Conseil d'Etat, offrant ainsi à celui-ci la faculté de répondre aux besoins les plus prioritaires et pressants de la communauté fribourgeoise.

Dans cette démarche d'assainissement des finances cantonales, et en sus du plan d'économies, on aura garde d'oublier les multiples efforts entrepris par ailleurs en parallèle pour recouvrer la maîtrise du ménage de l'Etat et, en premier lieu, pour juguler l'évolution des dépenses courantes. Au travers de l'attribution d'enveloppes limitées, de remise en question systématique de l'importance des crédits sollicités, de la fixation de priorités, ce travail de fond s'est traduit au niveau du budget 2014 par:

- > une hausse – vous l'avez constaté – restreinte de l'ensemble des charges de fonctionnement (+ 0,5%);
- > une progression limitée de 0,1% pour les charges de personnel et à 0,7% pour les charges de transferts;
- > une baisse réelle des charges de consommation courantes.

D'aucuns ont pu craindre qu'une telle politique restrictive conduise à un démantèlement des prestations publiques. Dans les faits, il n'en est rien. En effet, il n'y a pas eu de réels abandons ou renoncements significatifs mais une réorientation des moyens avec leur concentration sur les secteurs prioritaires de la formation, de la santé et du social. A titre d'exemples parlants pour illustrer le propos, on peut citer:

- > la création de 75 postes de travail dans le secteur de l'enseignement, dont les deux-tiers pour l'école enfantine;
- > l'augmentation importante des crédits pour les hospitalisations hors canton et dans les cliniques privées fribourgeoises (+ 15,8 millions), pour les frais d'accompagnement dans les EMS (+ 11,3 millions), pour l'aide sociale (+ 4 millions).

A quoi il convient d'ajouter le maintien à un haut niveau du volume des investissements, avec en particulier un soutien accru en faveur des projets des entreprises de transport public liés à la problématique de la mobilité.

Les mesures structurelles et d'économies (MSE) apportent donc une salutaire «bouffée d'oxygène». Elles ne doivent cependant pas constituer un «oreiller de paresse». Il nous appartient de demeurer attentifs à l'évolution que prendront certains dossiers lourds et qui seraient de nature à remettre rapidement en question le fragile équilibre retrouvé pour 2014. A titre d'exemples, on peut notamment citer toute la problématique de la fiscalité des entreprises et celle du futur de la péréquation financière fédérale. Il s'agira également de rester prudents en matière de nouveaux projets, en particulier, d'en limiter strictement le nombre et de veiller à ce que leur financement soit préalablement assuré.

De plus, il s'agira aussi de dégager suffisamment de moyens au compte de résultats pour continuer à investir et à investir encore davantage pour l'avenir de notre canton en dégageant un degré d'autofinancement suffisant.

C'est à l'aune de ces considérations que le Conseil d'Etat vous invite à entrer en matière sur le projet du budget 2014.

**Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV).** Le groupe de l'Union démocratique du centre a examiné avec attention ce premier budget au bénéfice des mesures structurelles et d'économies (MSE).

Grâce à ces mesures votées par le Grand Conseil lors de la dernière session, le Conseil d'Etat nous présente un budget 2014 équilibré, respectant ainsi les dispositions relevant de la Constitution cantonale.

Les MSE, comme on les appelle dans notre jargon, ont permis de réduire le déficit attendu au plan financier 2014 de plus de 111 millions. Comme le déficit inscrit au plan financier était de 161 millions, d'autres mesures ont été prises en plus des MSE afin d'arriver à l'équilibre. Pour cela, nous félicitons le Conseil d'Etat.

Nous saluons aussi le fait que le Conseil d'Etat n'a pas cédé une nouvelle fois à la facilité en puisant dans la fortune pour équilibrer le budget mais il faut rappeler que les mises à l'ordre de l'année passée pouvaient laisser présumer un abandon de cette pratique, probablement unique, dans l'histoire budgétaire du canton.

Il n'en demeure pas moins que les perspectives sont difficiles, notamment au niveau des recettes externes et, plus particulièrement, de la part perçue par Fribourg de la péréquation financière fédérale. Depuis 2011, nous perdons chaque année environ 20 millions de ressources externes. Et on peut craindre les prochains assauts de la part des cantons contributeurs!

Tout cela est aussi lié à la réforme de la fiscalité des personnes morales. C'est dire que de grands chantiers en matière financière se profilent dans un avenir de plus en plus proche. Par conséquent, toute l'attention du Conseil d'Etat doit porter sur la maîtrise de l'évolution des dépenses. Des mesures structurelles et d'économies y contribuent pour une part mais elles ne paraissent pas suffisantes. C'est pourquoi nous restons aussi dans l'attente du deuxième volet des mesures structurelles qui doivent toucher plus spécifiquement le secteur de l'enseignement ainsi que du troisième volet portant sur les mesures d'organisation.

Dans cette perspective, le groupe de l'Union démocratique du centre fait part de son incompréhension quant à l'augmentation de 97,2 EPT au budget 2014. Il est vrai que près des 3/4 de ces EPT sont attribués à l'enseignement, mais il reste encore plus de 20 postes pour l'administration centrale. Notre groupe ne comprend pas pourquoi la dissolution des pools général et vacances, au total 12 EPT, ne suffisait pas pour répondre aux attentes des Directions.

Encore une remarque en lien avec les investissements: il est vrai que la marge d'autofinancement est nettement meilleure en 2014, laissant apparaître une insuffisance de financement de 23 millions en 2014 contre 94 millions en 2013. Nous devons évidemment terminer les programmes d'investissements en cours, mais une réflexion doit aussi être menée sur la nécessité de poursuivre des programmes d'investissements aussi ambitieux ces prochaines années. En effet, il nous semble inapproprié de soutenir grâce à des investissements massifs une croissance intérieure déjà bonne, avec le risque finalement de se priver le moment venu d'un outil de stimulation de croissance le jour où celle-ci sera en berne.

Gardons nos réserves pour pallier, le moment venu, un éventuel retournement de la situation économique!

Avec ces considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre accepte l'entrée en matière sur ce projet de budget 2014.

**Lambelet Albert** (*PDC/CVP, SC*). Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique a pris connaissance du projet de budget 2014 qui s'inscrit dans la logique des mesures d'économies proposées au Grand Conseil lors de la session précédente, et acceptées par ce dernier. La planification proposée permet pour l'année à venir de présenter un résultat bénéficiaire de l'ordre de 500 000 francs grâce aux économies réalisées de 112 millions de francs. Ce budget comprend au compte de résultats 3 221 966 080 frs de charges et 3 221 615 710 frs de recettes; les investissements nets s'élèvent à 144,3 millions.

Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique mesure bien la fragilité du budget proposé et comprend par conséquent que toute modification pourrait s'avérer dommageable et rompre ce fragile équilibre, remettant en cause les baisses de charges qui touchent le personnel, les charges courantes, les subventions et les autres charges financières, mais également les augmentations de recettes, dont les revenus fiscaux, les revenus courants et les revenus de transferts. Le groupe constate un léger fléchissement dans la politique d'investissements pour 2014 dû à une analyse plus affine du planning des investissements. Et on ne peut que se réjouir que le degré d'autofinancement retrouve un niveau presque normal à 83,8%, permettant ainsi un prélèvement modéré de 23,4 millions de francs sur la fortune pour financer lesdits investissements.

Il constate que l'analyse de l'évolution des revenus pour la période est empreint de prudence et le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique reconnaît à sa juste valeur cette sagesse d'estimation. Dans ce contexte, nous soutiendrons le budget tel que proposé par le Conseil d'Etat pour 2014 tout en l'avertissant que nous porterons un vigilant regard à l'engagement de l'analyse affine des processus à l'intérieur de chaque Direction, analyse qui doit prolonger les mesures d'économies acceptées en automne.

**Brodard Claude** (*PLR/FDP, SC*). Avec un excédent de revenus de 500 000 francs environ sans recours à la fortune, l'équilibre financier de ce budget est atteint. On respecte ainsi un devoir constitutionnel, mais surtout moral, pour les générations futures. Plus parlant aux yeux de notre groupe, l'autofinancement de 121 millions, en nette hausse par rapport au budget 2013, permet d'absorber en grande partie les investissements importants que notre canton doit consentir pour sa population, près de 150 millions nets à nouveau prévus en 2014!

Le budget 2014 est aussi satisfaisant car il garantit le maintien des prestations indispensables de l'Etat et permet de poursuivre son programme d'investissements. Mais que ce fut dur et nos citoyens en payent le prix fort! Les mesures d'économies sont passées par là, augmentation de la fiscalité, aug-

mentation de l'impôt sur les véhicules, majoration de taxes et émoluments dans de nombreux services de l'Etat et j'en passe. Dans le cadre de ce budget, les impôts des personnes physiques progressent de 4,2%, à près de 46 millions. Lorsque l'on sait que nous sommes déjà dans les derniers de classe en la matière, nous devons reconnaître, cette fois-ci, que l'on a atteint un plafond. Cette mauvaise place en comparaison intercantonale est d'autant plus préoccupante que les revenus de nos citoyens restent relativement modestes alors que les prix à la consommation grimpent. Pour notre groupe, toute tentative d'augmentation des impôts serait naturellement combattue!

Compte tenu de cette implacable réalité, on ne peut plus qu'agir sur les dépenses de fonctionnement. Notre groupe salue la faible croissance des charges sur le budget 2014. Il était temps! Les employés de l'Etat participent d'une façon importante à cet effort et l'on se doit de le répéter. Mais, rappelons-nous aussi que le train de vie de l'Etat a doublé en dix-huit ans, passant de 1,6 milliard en 1996 à 3,2 milliards aujourd'hui. La population a certes augmenté mais tout de même!

On peut donc a priori se réjouir de cette tendance de rigueur dans l'évolution des charges mais cela pouvait-il en être autrement à la suite des mesures d'économies? Non, et ces mesures ne suffiront pas! De gros nuages noirs se profilent en effet sur nos finances publiques: réduction de la part issue de la péréquation, incertitude au sujet des bénéfices de la BNS, évolution de la fiscalité des entreprises, hausse de la part cantonale aux coûts des prestations hospitalières et j'en passe.

Comme l'a récemment dit notre ministre des finances, nous ne sommes pas à l'abri d'un nouveau programme d'économies. Aucun député raisonnable ne souhaiterait revivre cette situation. Il n'y a donc pas le choix. Il faut dès aujourd'hui réfléchir sur l'opportunité et la nécessité de chaque dépense. Il faut examiner l'organisation de chaque service. Toutes les prestations offertes aujourd'hui sont-elles encore nécessaires? D'une façon générale, simplifions les procédures, diminuons les contraintes administratives et allégeons massivement la bureaucratie. Lors de chaque départ de collaborateur, il ne devrait plus y avoir de renouvellement automatique poste pour poste mais bien un examen approfondi des besoins et des missions dans chaque unité. Nous ne proposons pas un démantèlement social mais bien une recherche d'optimisation. Cela se fait dans toute organisation, qu'elle soit économique, culturelle, sportive ou associative. Pourquoi ne pas le faire aussi à l'Etat? Mesdames et Messieurs les membres de notre exécutif, nous n'y arriverons pas sans votre concours! L'effort en matière de tenue des charges doit être non seulement poursuivi, mais intensifié à l'avenir. L'Etat doit se concentrer sur les tâches relevant de la seule force publique, comme la justice, la police et l'instruction notamment, et éviter d'honorer des services pouvant être réalisés par l'économie privée. Trop d'Etat tue l'Etat!

Le groupe libéral-radical sera très attentif et vigilant à tous ces éléments lors des prochains budgets et n'acceptera aucun relâchement dans la tenue des coûts. Il y va d'une bonne qua-

lité de vie de nos administrés, qui doivent avoir un pouvoir d'achat acceptable.

C'est avec ces quelques considérations que notre groupe acceptera l'entrée en matière sur le budget 2014 présenté.

**Chassot Claude (ACG/MLB, SC).** Le groupe Alliance centre gauche a, comme il se doit, pris connaissance avec grand intérêt du budget de l'Etat de Fribourg pour 2014. En préambule, nous saluons ici l'effort qui a été demandé aux nombreux services concernés de toutes les Directions pour que, au final, l'exercice présenté à ce jour réponde aux exigences légales. C'est fait! Le compte des résultats arrive avec un excédent de revenus tiré au laser, avec un montant proche du demi-million, soit 0,01% du total des revenus. Du grand art!

Quant au compte des investissements, il clôt avec une insuffisance de financement d'environ 23,4 millions, montant qui ne va en tout cas pas provoquer quelque panique que ce soit. Les exigences constitutionnelles sont respectées et ceci ne semble pas avoir affecté outre mesure les prestations que l'Etat offre à ses administrés. Les grands domaines que sont la santé et le social, l'instruction et la formation en sont préservés et sont préservés du tsunami financier que l'on nous prédisait à la mi-année.

Quant au programme des investissements, je dirais qu'il se porte plutôt bien et que les projets en cours ou futurs pour diverses constructions de bâtiments, notamment destinés à l'enseignement ou pour les ouvrages routiers liés à l'amélioration des transports publics, n'ont rien à craindre. Malgré le rabotage d'environ 112 millions sur le projet initial, la mouture du budget 2014 qui nous est proposée à ce jour est donc acceptable. Les charges sont ainsi maîtrisées, notamment au niveau du personnel où l'on n'a pas été pingre puisque nous ouvrons les vannes sur plus de 97 nouveaux postes. Il est à relever que sur les 112 millions d'économies, les trois Directions des finances, de la justice et de la santé publique amènent plus de 57% de ce montant et que les mesures touchant notamment le personnel dans toutes les Directions apportent quant à elles plus de 31% de ce même montant! Les finances cantonales ne sont donc pas si mauvaises que cela quand on sait que notre bas de laine, notre fortune, tutoie le milliard. A titre personnel, le budget 2014 ne devrait pas buriner plus que cela le front des députés que nous sommes.

Il reste cependant le principal outil pour anticiper et résoudre les autres défis qui s'annoncent chaque jour de plus en plus conséquents, la démographie vertigineuse de ce canton en est un et non des moindres! Fribourg doit prendre le taureau par les cornes tout de suite, sans attendre, et démontrer une réelle volonté politique, au-delà de certains clivages, à agir et non à subir. Fribourg doit gérer son territoire. Fribourg, un canton espoir et non un canton dortoir! Fribourg avec une vision! Fribourg avec des fusions! Fribourg avec du courage et les manches retroussées pour répondre aux nuages noirs prédits par mon collègue de gauche, Claude Brodard!

Dans cet ordre d'idées, le groupe Alliance centre gauche, dans sa grande majorité, acceptera l'entrée en matière. Pour

le reste, M. le Président, je laisse mon collègue Suter s'exprimer au nom du groupe.

**Krattinger-Jutzet Ursula** (PS/SP, SE). Das Budget 2014 schliesst mit einem Gewinn von einer halben Million Franken. Es muss auch nicht auf Reserven zurückgegriffen werden, um ein ausgeglichenes Budget zu präsentieren. Auch werden alle gesetzlichen Vorlagen, wie die Quote der Subventionen von 41 Prozent oder die Vorgabe, einen ausgeglichenen Voranschlag zu erstellen, eingehalten. Massgeblich zu diesem Resultat beigetragen hat das Struktur- und Sparmassnahmenprogramm, welches die Buchhaltung um zirka 112 Millionen Franken verbessert.

Die Sozialdemokratische Fraktion bedauert es sehr, dass die buchhalterischen Verbesserungen zu 70 Prozent durch Ausgabenkürzungen und nur zu 30 Prozent durch Einnahmenerhöhungen erzielt wurden. Auch ist die Sozialdemokratische Fraktion überzeugt, dass solche drastischen Massnahmen nicht nötig gewesen wären, wenn der Staatsrat in den vergangenen Jahren bei den linearen Steuersenkungen – verlangt von der bürgerlichen Seite – vorsichtiger und weitsichtiger gewesen wäre. Leider zeigen sich auch der Bund und die gebenden Kantone restriktiver und so erhält der Kanton zum Beispiel beim Finanzausgleich 18,5 Millionen Franken weniger.

Zu den weiteren Schwerpunkten (Ausgaben, Einnahmen, Investitionen): Hier werde ich nicht alle Zahlen wiederholen.

Noch einige Bemerkungen zu der Personalpolitik des Staatsrates, bei der die Sozialdemokratische Fraktion eine andere Meinung als die SVP und die FDP vertritt. Wir sind immer noch sehr, sehr erstaunt und finden es bedenklich, dass der Staatsrat nur noch eine Stelle pro Direktion gewähren will. Im Budget 2014 konnte dies durch den Ferienpool und den Stellenpool zum Teil noch aufgefangen werden. Im Voranschlag 2015 wird dies aber nicht mehr möglich sein. Einige Ämter und Abteilungen können schon jetzt wegen Personal-mangel ihre Aufgaben nur noch mit Verspätung und unter enormen Druck wahrnehmen. Ich denke hier vor allem an die Friedensgerichte, das Jugendamt und das Bauamt, welches für die Erteilung der Baubewilligungen zuständig ist.

Dies ist für uns keine weitsichtige und vernünftige Personalpolitik. Deshalb danke ich an dieser Stelle nicht dem Staatsrat für das vorliegende Budget 2014, sondern allen Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern des Kantons Freiburg, welche durch ihren Solidaritätsbeitrag und ihren Verzicht auf die Stufenerhöhung im nächsten Jahr diesen Voranschlag 2014 ermöglicht haben und die Opfer der Steuerpolitik vergangener Jahre sind.

Mit diesen Bemerkungen stimmt die Sozialdemokratische Fraktion für Eintreten.

**Suter Olivier** (ACG/MLB, SC). Plusieurs membres du groupe Alliance centre gauche ainsi que les partis qu'ils représentent ont eu l'occasion ces derniers mois de se prononcer sur le plan d'économies proposé par le Conseil d'Etat. Lors de la session d'octobre qui nous a vus traiter le sujet plus en détail, nous avons exprimé notre incompréhension par rapport à un bon

nombre de mesures envisagées et notre refus de les soutenir. Nous réitérons notre position au moment d'aborder l'examen du budget 2014. Nous étant déjà longuement exprimés sur la question, nous ne reprendrons pas ici tous les arguments évoqués récemment. Trois d'entre eux, cependant, méritent d'être rappelés.

Premièrement, nous regrettons le manque de stratégie politique du gouvernement qui, confronté à une situation financière plus difficile que par le passé, a veillé à respecter l'équilibre budgétaire plus qu'à opérer des choix et à fixer ou à redéfinir les priorités capables de garantir l'avenir durable du canton. L'argent, aussi important soit-il, n'est pas un but en soi, il n'est qu'un moyen qui permet de concrétiser des idées.

Deuxièmement, le plan d'économies du gouvernement est injuste dans la répartition des sacrifices. Il débouche sur un budget qui confirme les inégalités. Pour aboutir à quelque chose de plus correct, on aurait pu attendre, par exemple, que le Conseil d'Etat lève un impôt temporaire auprès des plus gros revenus et fortunes; il n'en a rien fait! Si nous gardons pour notre part l'option de développer ce genre d'idées au cas où la situation actuelle devait perdurer, nous vous informons pour l'heure que nous ne pouvons soutenir un budget construit sur des bases inéquitables.

Troisièmement, nous avons eu l'occasion à maintes reprises de mettre le gouvernement en garde contre les effets pervers de la croissance démographique. Aujourd'hui, alors que les besoins augmentent, le Conseil d'Etat réduit les moyens et compromet l'avenir du canton en coupant dans les prestations indispensables au bon fonctionnement de notre société. C'est là une manière d'agir qui va à l'encontre du bon sens et qu'un collègue résumait l'autre jour par cette image parlante: «La fièvre augmente et on coupe les médicaments». Pour illustrer la chose, le groupe Alliance centre gauche a choisi de vous livrer un exemple connu de tous, celui de la justice de paix. A la lecture du budget 2014, on apprend qu'un seul des treize postes nécessaires sera accordé l'an prochain, ceci alors que l'ensemble des partis politiques avait plébiscité récemment la mise en place d'une justice de paix capable de répondre aux besoins véritables de l'Etat. Inconséquence!

Pour finir, nous nous interrogeons sur la manière dont le gouvernement a instillé un vent de doute, voire de panique, auprès de la population fribourgeoise au sujet de l'état des finances cantonales. En juillet 2012, le Directeur des finances annonçait le risque d'un déficit de 100 millions pour le budget 2013 et une perte cumulée des déficits qui pourraient conduire le canton à une dette d'un milliard de francs à la fin de la législature. Rebelote au printemps 2013! Le gouvernement procède une nouvelle fois à une annonce spectaculaire et alarmiste et, dans la foulée, met sur pied un plan d'économies tel qu'on n'en a jamais connu en Suisse dans certains domaines, les sacrifices demandés à la fonction publique, par exemple, alors que le canton est assis sur une confortable fortune d'un milliard de francs.

La situation est-elle aussi catastrophique que le Gouvernement le prétend? Les chiffres sont-ils corrects? Le budget 2014, d'après des rumeurs insistantes, semble tendre vers

l'équilibre, ceci probablement sans puiser dans la fortune cantonale. Nous remercions M. Godel de nous donner des informations à ce sujet. En fonction des observations qu'il vient de vous communiquer, le groupe Alliance centre gauche demande au Conseil d'Etat d'explorer de nouvelles pistes pour parvenir à des solutions plus en phase avec les enjeux futurs de la politique cantonale que celles retenues actuellement et plus en rapport avec la notion d'équité.

Sauf deux abstentions, le groupe Alliance centre gauche, en attendant de prendre connaissance des nouvelles propositions du Gouvernement, vous demande le renvoi du budget 2014.

**Rauber Thomas (PDC/CVP, SE).** Mit Interesse habe ich die Budgetbotschaft analysiert. Mir scheint eine wichtige Frage offen zu sein.

Auf Seite 19 der Botschaft spricht der Staatsrat über einen steten Rückgang der externen Mittel. So sind die Einnahmen aus dem NFA, dem neuen Finanzausgleich, – für das nächste Jahr noch mit 447 Millionen Franken beziffert – regelmässig rückläufig und dies vor allem im sogenannten Ressourcenausgleich. Gemäss Entscheid zum Struktur- und Sparmassnahmenprogramm führt eben die Aktualisierung der Eigenmietwerte zu einem Anstieg der steuerbaren Einkommen und Vermögen und damit zu höheren Steuereinnahmen beim Kanton und bei den Gemeinden.

Die Erhöhung der Eigenmietwerte wird sich aber auch auf die direkte Bundessteuer auswirken. So weit so gut. Jedoch: Die höheren steuerbaren Einkommen der natürlichen Personen bei der direkten Bundessteuer sowie die Bemessungsgrundlage bei der kantonalen Vermögenssteuer sind Bestandteil dieses Ressourcenpotentials, das für die Zahlungen beim Ressourcenausgleich massgebend ist. Höhere Eigenmietwerte führen somit zu einem höheren Ressourcenpotential und – damit verbunden – zu geringeren Ausgleichszahlungen.

Es war mir nicht möglich, den wahrscheinlichen Rückgang der NFA-Ausgleichszahlungen zu beziffern. Wir riskieren aber, dass in ein paar Jahren so Mindereinnahmen beim Finanzausgleich entstehen könnten, die die Mehreinnahmen bei den kantonalen Steuern sogar übersteigen könnten. Ähnlich wie beim eidgenössischen Finanzausgleich könnte es auch zu Verzerrungen beim kantonalen Finanzausgleich unter den Gemeinden kommen.

Ich lade den Staatsrat ein, diese Berechnungen zu erstellen und uns die Auswirkungen offen zu legen.

**Le Rapporteur général.** Je remercie les groupes qui se sont prononcés sur le budget 2014. Je remercie particulièrement ceux qui acceptent l'entrée en matière de ce budget. Je constate que, en lien avec les mesures structurelles et d'économies qui ont été votées et acceptées par la majorité de ce Parlement, le groupe Alliance centre gauche propose le renvoi.

Concernant les remarques qui ont été émises dans les grandes lignes sur ce budget 2014, elles rejoignent l'avis de la Commission des finances et de gestion. Je laisserai M. le Commis-

saire du gouvernement répondre aux interpellations et mises en garde adressées directement au Conseil d'Etat, de même que je le laisserai répondre à l'interpellation de M. le Député Rauber.

Concernant la réflexion de notre collègue Claude Brodard au sujet de l'augmentation des charges entre 1996 et 2013, à la croissance démographique qu'il a citée, il convient d'ajouter que durant cette période les transferts de la Confédération ainsi que des modifications de lois au niveau fédéral ont aussi passablement augmenté le niveau de ces dépenses. Avec ces considérations, j'en ai terminé.

**Le Commissaire.** Permettez-moi tout d'abord de remercier tous les groupes qui sont pour l'entrée en matière. Bien entendu, je répondrai en premier lieu au groupe Alliance centre gauche qui, par la voix de M. le Député Suter, propose le renvoi du budget en lien avec le plan de mesures et d'économies, respectivement les prestations coupées.

Permettez-moi, M. le Député, de rappeler ce que j'ai dit à l'entrée en matière: très clairement, nous n'avons en aucun cas coupé dans les prestations mais nous avons freiné surtout l'augmentation. Je vais vous donner quelques exemples qui sont suffisamment parlants. C'est vrai que les mesures d'économies ont amélioré la situation financière de 111 millions. C'est vrai que, comme vous l'avez dit, les perspectives étaient de 1 milliard de déficit sur la période 2014–2016. Dans un premier temps, le Conseil d'Etat a ramené ce déficit à 600 millions. Nous avons ensuite proposé, avec le programme que vous avez accepté, une amélioration de 435 millions toujours sur la période 2014–2016, dont 112 millions – 111,8 pour être précis – pour le budget 2014.

En ce qui concerne les prestations prioritaires de l'Etat, je vais vous énumérer les dépenses brutes entre 2012 et 2014 de onze domaines d'intervention: le financement du réseau hospitalier, les écoles spéciales et institutions spécialisées, les prestations AVS et AI, les établissements médico-sociaux, les hospitalisations hors canton, les indemnités aux compagnies de transport pour l'exploitation – on veut investir dans ce domaine – les contributions pour les étudiants hors canton, l'aide sociale pour les Fribourgeois et les Confédérés, les contributions pour les apprentis hors canton, le développement de la culture, l'accueil extra-familial. Dans ces onze domaines que je viens d'énumérer, entre 2012 et 2014, c'est une augmentation de 65,9 millions de francs ou 8,9%, alors que pour la même période, les charges totales de l'Etat s'accroissent de 2,4%. Voyez le delta qui existe et l'importance qu'a donnée le Gouvernement à ces secteurs prioritaires. L'augmentation de l'effort financier de l'Etat est particulièrement forte dans les domaines de la prévoyance sociale. Ces éléments-là démontrent l'effort qu'a voulu faire le Gouvernement. Donc, je crois que si vos remarques peuvent paraître justifiées par rapport au plan financier, nous vous démontrons qu'un effort a été fait pour maintenir ces prestations. Je dirais même plus: si nous n'avions pas fait ce programme de mesures structurelles et d'économies – couper plus dans d'autres domaines – eh bien, nous n'aurions pas pu maintenir les prestations dans ces domaines prioritaires! Je crois qu'il faut le savoir.

Maintenant, on parle aussi d'inégalités, de fiscalité, etc. Il y a longtemps qu'on parle de la fiscalité. Certains souhaiteraient qu'on augmente la fiscalité. Pour d'autres, c'est exclu de l'augmenter, il faut la baisser. J'aimerais juste rappeler, puisque les statistiques fiscales sont sorties la semaine dernière, les dernières baisses fiscales qui ont été décidées dans cette enceinte: il s'agit du *splitting*, pour 20 millions. Je crois qu'une très, très large majorité des députés l'ont accepté. Je crois qu'il faut faire avec! A propos de l'augmentation citée par un député: je rappelle qu'il n'y a pas une augmentation réelle de la fiscalité. C'est vrai en revanche qu'il y a augmentation des valeurs locatives.

J'en viens à ce que j'ai dit à l'entrée en matière: «gouverner, c'est prévoir». Je crois que tout le monde en est conscient. On a parlé de démographie, on a parlé de perspectives difficiles. Les mesures ne suffiront pas. Je l'ai dit moi-même, le gros travail commence maintenant. Vous avez un programme de mesures, mais le travail doit continuer de manière extrêmement stricte. Je cite quelques éléments. Les revenus extérieurs sont en constante diminution. Je répondrai encore à la question précise sur la péréquation. Dans ce domaine, nous avons dépassé les 480 millions au compte 2011. Vous voyez la diminution qu'il y a eue ... et nous connaissons les perspectives qu'il y a dans ce domaine. J'aimerais préciser que dans ce domaine, sur les 447 millions attendus en 2014, nous recevons 130 millions pour les cas de rigueur, qui avaient été négociés à l'époque. Ceci est remis en cause par les cantons contributeurs. Neuf cantons sont contributeurs. C'est une bataille, pas de tous les jours mais de chaque semaine, y compris avec nos parlementaires fédéraux, pour essayer de maintenir le cap existant aujourd'hui. Il en va, quelque part, de la paix confédérale.

La fiscalité des entreprises est aussi un domaine qui nous préoccupe, vous le savez. Nous avons donné des éléments dans le courant de l'année. Nous devons revoir la fiscalité des entreprises! Nous avons régulièrement des séances par rapport aux exigences de l'Union européenne. C'est difficile de savoir aujourd'hui parce que le Conseil d'Etat n'a pas pris position, mais il devra en prendre une pour essayer de trouver des solutions en accord avec les autres cantons.

On a parlé des mesures structurelles qui ne suffiraient pas. On a dit qu'il y avait encore le programme d'économies lié à l'enseignement. Je vous assure que les travaux sont terminés. Le rapport est sur la table du Conseil d'Etat. Nous devons partir en consultation avec ce projet et, après bien sûr, examiner les mesures que nous allons prendre.

On a beaucoup parlé de postes de travail. Evidemment, plus de 90 postes cette année, dont une grande partie pour l'école infantine. Il faut savoir, lorsque vous ouvrez une classe, il faut bien un professeur ou une professeure à la tête de cette classe; c'est une évidence! Nous devons investir pour la formation, en précisant – je vois les enseignants qui m'écoutent avec des grandes oreilles – que cela ne signifie pas que l'on ne doit pas trouver des économies. Le rapport qui est sur notre table vise à trouver aussi des solutions dans ce domaine. Pour certains, on a créé trop de postes, pour d'autres, pas assez. C'est vrai qu'on en a créés plus que les 7 prévus par le plan de mesures

que nous avons pris. Nous avons dissous le pool, mais il est dissous aussi en rapport avec les mesures structurelles, notamment l'investigation fiscale: 1,7 poste; et 1,39 pour les actes de défaut de biens pour éviter la prescription; les autres ont été attribués aux Directions. Le Conseil d'Etat a pris des décisions dans des secteurs qu'il estimait prioritaires. Un exemple? Pour notre présidente, pour le Service de l'enfance et de la jeunesse, c'était une priorité! Il y en a d'autres, mais c'est difficile de plaire à tout le monde.

Lorsque vous dites qu'il y a encore du travail à faire, je pense que tout le monde a lu et relu le catalogue de mesures structurelles. Je répète, et je l'ai répété souvent, ce qui est à la page 32: «Pour faire face à leurs besoins complémentaires en postes de travail, les Directions exploitent les résultats de l'inventaire découlant de l'analyse des prestations. Le Conseil d'Etat peut également décider de donner un mandat interne ou externe d'analyse de prestations d'une unité dans la mesure où aucune mesure compensatoire n'est trouvée au sein de la Direction qui sollicite des postes supplémentaires.» C'est un travail difficile, c'est un travail exigeant mais nécessaire dans le but de dégager des postes pour des secteurs qui apparaissent absolument prioritaires. Je crois qu'il y a là vraiment la volonté du Conseil d'Etat d'aller dans ce sens pour éviter de repartir dans des travers d'augmentation des charges. J'ai eu l'occasion de le dire: lorsque vous créez 100 postes en une année, cela vous fait en moyenne 11 millions de charges supplémentaires. Vous faites l'addition sur 10 ans, cela vous fait 110 millions. Après, il faut les assumer! On a vu ces dernières années, par rapport aux comptes, que nous sommes extrêmement précis. Je répète ce que j'ai déjà dit à la dernière session: lorsque vous avez un 0,5% de revenus en plus et un 0,5% de charges en moins, cela vous fait 33 millions. Lorsqu'on dit qu'on tend à l'équilibre, c'est vrai. J'ai eu l'occasion d'informer mes collègues du Gouvernement, hier – on fait une information trimestrielle: aujourd'hui, par rapport au trimestre précédent, on a une amélioration de 40 millions. On tend à l'équilibre mais on n'est pas certain d'y arriver. Vous voyez qu'avec un 0,5% de chaque côté, cela vous fait 30 millions. Je vous assure qu'on ne va pas faire de gros bénéfices. Moi, j'espère, le Gouvernement espère bien sûr, qu'on arrive à l'équilibre sans puiser dans la fortune, mais aujourd'hui on ne peut pas le garantir; ainsi on répond précisément à la question posée.

Encore un mot sur les investissements: tout le monde a relevé que les investissements étaient importants même s'ils sont inférieurs – mais ils sont aussi importants que les années précédentes. Ceci est en rapport aux investissements qui n'ont pas été exécutés, dont les montants ont été reportés d'une année à l'autre, voire parfois sur deux ans. J'aimerais insister: le canton de Fribourg n'investit pas assez en rapport des autres cantons. Des moyennes sorties de l'IDHEAP, on voit qu'on n'investit pas assez. Il faut investir davantage, c'est une évidence. Il faut dégager les moyens nécessaires pour aller dans le sens que vous avez souhaité, encore mieux maîtriser le compte de résultats pour pouvoir investir.

Je réponds encore à la dernière question sur la valeur locative, à savoir s'il y a des incidences financières par rapport à

la valeur locative. J'ai examiné la situation. Il n'y a pas actuellement, mais il y aura une incidence sur la péréquation des ressources par le biais du potentiel fiscal de l'impôt fédéral direct, ceci depuis 2018 de manière progressive jusqu'en 2022 puisqu'on prend toujours la moyenne sur trois ans. Donc si notre potentiel augmente légèrement grâce à la valeur locative – il faut rappeler que cette mesure a été introduite pour améliorer la situation, aussi celle des communes –, on va aussi récupérer par l'impôt fédéral direct puisque nous récupérons le 17%. Dernier élément de réponse, vous savez que tout est en chantier. Moi, je souhaite, le Gouvernement souhaite très clairement que la situation du système péréquatif reste ce qu'il est, mais nous devons travailler ferme pour essayer de le maintenir, ceci en rapport aux cantons contributeurs.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé au vote sur le renvoi.
- > Au vote le renvoi du budget est refusé par 76 voix contre 11; il y a 9 abstentions.
- > Le renvoi étant refusé, il est passé à l'examen de détail par pouvoir et par Direction.

#### Ont voté oui:

Corminboeuf (BR, PS/SP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Mutter (FV, ACG/MLB), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB). *Total: 11.*

#### Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Clément (FV, PS/SP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fellmann (LA, PS/SP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur ( ), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Rodriguez (BR, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 76.*

#### Se sont abstenus:

Baechler (GR, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schläfli (SC, UDC/SVP). *Total: 9.*

## Direction de la santé et des affaires sociales

**Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), rapporteur.** Avec des dépenses pour environ 944 millions et des recettes pour 300 millions, le compte de fonctionnement de la Direction de la santé et des affaires sociales présente un excédent de dépenses de 644 millions de francs. Malgré le montant très important des mesures structurelles et d'économies, l'excédent de charges augmente de 6,7 millions par rapport au budget 2013 et de 23 millions par rapport aux comptes 2012. Au compte d'investissements, on constate une réduction de 1 million, pour passer de 8 millions au budget 2013 à 7 millions au budget 2014, ceci comme on l'a entendu en entrée en matière, compte tenu des reports de crédits d'investissements entre les deux années.

Les mesures structurelles et d'économies améliorent le résultat global de la Direction pour un montant de 24 millions environ, ce qui est extrêmement important. Sans ces mesures, l'excédent de charges eut été de plus de 30 millions supérieur à l'excédent du budget 2013, respectivement 47 millions de plus qu'aux comptes 2012. Il faut également considérer qu'en plus du montant des mesures structurelles et d'économies, 8 millions supplémentaires sont supportés par le personnel de l'Hôpital fribourgeois. Les cinq mesures qui ont permis de réduire les charges pour 85% sont dans l'ordre de leur importance les suivantes:

- > la baisse de la part cantonale aux coûts des prestations des hôpitaux pour les patients domiciliés dans le canton, pour plus de 8 millions;
- > l'adaptation des modalités d'octroi des réductions de primes d'assurances-maladie pour les bénéficiaires de l'aide sociale matérielle, pour environ 6 millions;
- > l'adaptation de la prime de référence de l'assurance-maladie, pour un peu plus de 3 millions;
- > le plafonnement du prix de pension des EMS et la limitation de la croissance du nombre de lits, pour environ 2 millions;
- > la réduction de la participation de l'Etat à l'aide et aux soins à domicile, pour un peu plus de 1 million.

Nous ne constatons dans ces mesures que des réductions de prestations de l'Etat, mis à part la réorganisation du Service dentaire scolaire qui était, lui, fortement déficitaire et dont l'organisation posait des problèmes depuis de nombreuses années.

Si l'on examine maintenant les principaux écarts positifs et négatifs entre le budget 2014 et le budget 2013, par domaine d'activités, nous constatons:

- > une augmentation de l'ordre de 12 millions en ce qui concerne les hospitalisations hors canton;
- > une augmentation de 4 millions pour la part cantonale au financement des cliniques privées fribourgeoises,

- respectivement de 3,8 millions pour l'aide sociale et de 3,5 millions pour les EMS;
- > une réduction de charges d'un peu plus de 10 millions pour le financement de l'HFR à charge de l'Etat ainsi qu'une réduction de charges de 5,5 millions concernant l'aide aux primes à l'assurances-maladie.

En ce qui concerne le nombre de postes de travail, il est pour l'ensemble de la Direction de la santé et des affaires sociales en augmentation de 2 unités.

Comme cela a été dit aussi en entrée en matière, je me limite – je crois que les autres membres de la Commission des finances et de gestion vont faire la même chose – à ces considérations générales.

**Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales.** Je remercie M. le Rapporteur. J'ai juste une petite précision concernant les incidences des mesures structurelles et d'économies pour la Direction. Les 8 millions supplémentaires mentionnés par M. le Rapporteur ne sont pas supportés que par le personnel de l'Hôpital fribourgeois, mais par l'ensemble des établissements et institutions subventionnés, soit l'Hôpital fribourgeois, le RFSM, les institutions spécialisées, les EMS. C'est là que nous arrivons effectivement à un total de 8 millions.

- > L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il n'y a pas de modifications.

## Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport

**Peiry Stéphane (UDC/SVP, SC), rapporteur.** Pour la première fois, les charges de fonctionnement de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport dépassent le milliard de francs à 1,006 milliard, soit une augmentation de 22 millions de charges en progression de 2,3% par rapport au budget 2013. Pour comparaison, les charges de fonctionnement globales du canton, hors financement hospitalier, augmentent de 0,5%. Au niveau des recettes, elles s'élèvent à 439 millions, en progression de 3,4% par rapport au budget 2013. L'excédent de charges du compte de fonctionnement se chiffre par conséquent à 567 millions, ce qui représente une augmentation de 8 millions ou + 1,4% par rapport à 2013.

L'augmentation des charges de fonctionnement de 22 millions est due pour 9,5 millions aux charges d'amortissements, 4,7 millions aux charges de personnel, 1,8 million aux contributions pour la fréquentation d'écoles hors canton, 1,5 million aux travaux informatiques par des tiers et 1,5 million également aux subventions cantonales pour handicapés mineurs dans et hors canton.

Les investissements nets, quant à eux, s'élèvent à 18 millions, alors que les dépenses brutes d'investissements se chiffrent à 24,7 millions. Elles se composent pour l'essentiel de 10,8 millions pour l'aménagement de la Clinique Garcia, 5 millions pour l'agrandissement du Collège du Sud, 4 millions pour le Collège Gambach, 2,5 millions pour la construction du bâti-

ment lié au regroupement sur un seul site de la Haute Ecole de travail social et de la Haute Ecole de santé et 1 million pour les études sur le site de la Tour Henri.

Les charges de personnel se chiffrent à 687 millions, soit 4,7 millions de plus qu'au budget 2013 ou + 0,7%, pour un total de 4705,19 EPT. La Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport se voit donc attribuer 63,66 EPT supplémentaires au budget 2014, dont 62,26 postes pour le secteur de l'enseignement. Le 1,4 EPT réservé pour l'administration se compose de l'EPT supplémentaire attribué à chaque Direction et de 0,4 EPT issu du pool désormais dissous.

Au niveau de l'enseignement, les gros bataillons sont l'école enfantine, + 50,5 EPT, et l'école primaire, + 12,9 EPT, le solde étant réparti de manière variable entre les cycles d'orientation, le secondaire II et les Hautes Ecoles, compte tenu également de divers transferts de postes entre ces différents niveaux d'enseignement.

Précisons aussi que la mise en place de la deuxième année d'école enfantine aura nécessité l'ouverture de 155,2 classes.

Les contributions pour la fréquentation d'écoles hors canton se chiffrent à 65,8 millions, soit + 2,9% par rapport au budget 2013. Ce sont les contributions pour les étudiants fribourgeois fréquentant les autres universités qui ont enregistré la plus forte augmentation, + 1,6 million. Ces estimations se basent sur les chiffres de l'année scolaire 2012–2013, mais elles sont difficiles à établir car le nombre de Fribourgeois inscrits dans les établissements hors canton n'est pas connu au moment de l'élaboration du budget. Sachant qu'une année de formation coûte en moyenne 21 000 francs, une estimation trop prudente du nombre de Fribourgeois étudiant à l'étranger peut avoir une répercussion financière importante aux comptes.

L'enveloppe annuelle pour l'Université est fixée à 93,1 millions pour 2014, compte tenu des MSE, contre 97,4 millions prévus initialement au plan financier.

Au niveau des revenus de fonctionnement de la Direction, ils augmentent de 14 millions à 439 millions soit une progression de 3,4%. Les principales raisons sont: l'augmentation des participations de tiers dans les Hautes Ecoles et l'Université, + 4,9 millions; l'augmentation de la part des cantons non universitaires aux frais d'exploitation de l'Université en raison d'un changement de tarif et l'augmentation des effectifs des étudiants, + 3,3 millions; l'adaptation de la part des communes aux traitements et charges sociales du personnel enseignant, + 3 millions; et l'augmentation des écolages et taxes d'inscription, 1,2 million résultant pour l'essentiel des MSE.

Je terminerai avec une précision concernant les amortissements exceptionnels au budget de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport. D'abord, dans le centre de charges 3249 «Collège du Sud», à la page 74, compte N° 3300.001, l'augmentation des amortissements de plus de 5 millions par rapport à 2013 est due au fait qu'en 2014 intervient la dernière tranche d'amortissement de l'investissement réalisé il y a une vingtaine d'années et consacré à la construction initiale du Collège du Sud. En fonction de la méthode

d'amortissement sur la valeur résiduelle, un montant relativement important doit être amorti la dernière année.

Il en est de même au centre de charges 3258 «Haute Ecole de santé», à la page 80, où les amortissements de plus de 5 millions s'expliquent, pour moitié par le même phénomène qu'au Collège du Sud, l'autre moitié, environ 2,5 millions, consistant en l'amortissement de l'investissement 2014, compensé par un prélèvement correspondant sur le fonds d'infrastructures. Le prélèvement sur le fonds d'infrastructures apparaît au budget de la Direction des finances, au centre de charges 3775 «Recettes et dépenses générales».

Avec ces quelques considérations, j'en aurai terminé avec mon rapport sur la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport. C'est l'occasion aussi de remercier, d'une part, M<sup>me</sup> Isabelle Chassot et ses collaborateurs pour leur disponibilité et les réponses fournies à nos questions, d'autre part, M. le Conseiller d'Etat Jean-Pierre Siggen pour la rapidité à laquelle il a dû, ces derniers jours, ingurgiter ce budget à la fois volumineux et complexe, pour être aujourd'hui prêt devant vous à le défendre.

**Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport.** Je remercie M. le Rapporteur pour ses explications exhaustives. Mon prédécesseur à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport a, je crois, pu répondre à toutes les questions que lui a posées la Commission des finances et de gestion. En l'état, je n'ai rien à ajouter.

- > L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il n'y a pas de modifications.

## Pouvoir judiciaire

**Corminboeuf Dominique (PS/SP, BR), rapporteur suppléant.** L'excédent de charges du pouvoir judiciaire passe de 35,58 millions au budget 2013 à 35,304 millions au budget 2014. On peut donc constater une situation plus ou moins stable entre les budgets 2013 et 2014. Le budget 2014 du Pouvoir judiciaire a été influencé par une seule mesure structurelle, soit au Ministère public, centre de charges 2111, sous la position 4210.013 «Emoluments judiciaires pénaux» par l'introduction d'avances de frais pour les plaintes et dénonciations. Il en résulte dans le budget des revenus supplémentaires à la hauteur de 120 000 francs. La plupart des différents services liés au Pouvoir judiciaire restent également stables ou avec des différences plutôt marginales, vers le haut, vers le bas, ceci entre les budgets 2013 et 2014. Une exception pourtant, les justices de paix, centre de charges 2120: suite à une forte augmentation entre les comptes 2012 et le budget 2013, où l'on est passé d'un excédent de charges de 4,785 millions à 5,676 millions pour arriver aujourd'hui au budget 2014 à un excédent de charges de 5,923 millions, c'est-à-dire plus de 247 000 francs, soit une augmentation de 4,4%. Ceci est lié aux trois positions budgétaires suivantes:

- > 3000.203 «Indemnités de séances»: de 301 000 à 418 000 francs, augmentation des séances dans pratiquement tous les cercles;

- > 3010.100 «Traitement du personnel»: de 3,608 millions à 3,744 millions, en raison de la création d'un nouveau poste de greffier-chef à la Justice de paix de la Sarine;
- > 3010.118 «Traitement du personnel auxiliaire», de 838 000 francs à 935 000 francs. Cette somme comprend un montant de 300 000 francs au centre de charges 2120.4 «Justice de paix de la Sarine», mais elle finance des moyens pour l'ensemble des justices de paix nécessités par l'adaptation au nouveau droit. Ce montant était d'ailleurs déjà présent au budget 2013.

Les justices de paix, plus ou moins dans l'ensemble des districts, sont toujours en train de rechercher la bonne organisation, afin de maîtriser quantitativement et qualitativement les nouvelles tâches qui leur sont confiées par le nouveau droit de la protection de l'adulte et de l'enfant. Il faut également constater que suite à ce nouveau droit, les justices de paix sont devenues de véritables tribunaux. Nous avons constaté que la Direction est bien consciente de la situation. D'ailleurs, elle a confié à un bureau spécialisé une analyse de l'organisation du travail afin d'améliorer l'efficacité de cette première instance de justice.

Je n'ai pas d'autre remarque à faire pour l'instant.

**Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice.** Je n'ai rien à ajouter en l'état.

**Rodriguez Rose-Marie (PS/SP, BR).** Je déclare tout d'abord mon lien d'intérêts: je suis assesseure à la Justice de paix de la Broye. En tant que tel, j'ai pu me rendre compte, de l'intérieur, du fonctionnement d'une telle institution et j'aimerais vous faire part de l'une ou l'autre de mes observations.

Le Grand Conseil a voulu professionnaliser les justices de paix l'année dernière, sans pour autant malheureusement leur donner les moyens. La justice de paix d'aujourd'hui n'a plus grand-chose à voir avec celle qui se pratiquait autrefois, faite de beaucoup de discussions, de médiation, de bons sens, de peu de loi et qui, parfois même, se déroulait au domicile des gens. Aujourd'hui, ce sont de vrais tribunaux, comme l'a dit mon collègue, qui prononcent des mesures lourdes de conséquences, soit positives, soit négatives pour les personnes concernées. Comme exemple, je pense ici à des placements d'enfants hors milieu familial ou à des curatelles de portée générale qui privent les protégés de leurs droits civils. Tout n'est pas toujours aussi dramatique, mais il faut savoir que l'adoption et la mise en vigueur de la loi sur la protection de l'adulte et de l'enfant ont contribué à charger un peu plus une barque déjà bien occupée. La justice de paix de maintenant, professionnelle comme nous l'avons voulue, fonctionne bien et accomplit au quotidien un travail admirable. Mais pour combien de temps encore? Les changements de notre société, de même que l'accroissement démographique, font que les cas sont de plus en plus nombreux et de plus en plus complexes. A tel point que de plus en plus de personnes se présentent aux convocations accompagnées de leur avocat, ce qui aboutit à des procédures plus longues parce que les recours sont plus fréquents.

Tout cela m'amène à insister sur un constat bien inquiétant. Les juges de paix, greffiers et personnel administratif sont actuellement dans de nombreux cercles en sous-effectifs et débordés. Malgré leur bonne volonté et leur professionnalisme, cela a deux conséquences: l'allongement du temps de traitement des affaires et l'augmentation du risque de commettre des erreurs lourdes de conséquences.

Je terminerai donc mon intervention par demander au Conseil d'État, au nom du groupe socialiste, de prévoir de manière urgente, l'octroi de moyens supplémentaires et surtout durables à la justice de paix.

**Corminbœuf Dominique** (PS/SP, BR), **rapporteur suppléant**. Notre collègue, M<sup>me</sup> Rodriguez, a fait une intervention adressée au Gouvernement. C'est un vrai plaidoyer en faveur des justices de paix. Je n'ai rien d'autre à ajouter.

**Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice**. Le problème que vous soulevez, la sous-dotation des justices de paix, est connu et nous en avons déjà débattu ici à plusieurs reprises. D'ailleurs, le Conseil de la magistrature et la Commission de justice sont intervenus oralement et par écrit. Nous avons eu une discussion l'année passée avec le Directeur des finances, la Commission de justice et moi-même. Il est vrai que très probablement, en 2006, quand on a professionnalisé et centralisé les justices de paix, il y avait déjà une sous-dotation. Celle-ci s'est aggravée, notamment à cause des nouvelles tâches qui nous sont conférées par la Confédération, notamment la nouvelle loi sur la protection de l'adulte et de la jeunesse. Comme le dit M<sup>me</sup> la Députée Rodriguez, effectivement, les juges de paix ne sont plus des conciliateurs, des médiateurs, mais ils sont devenus de vrais juges. Ils ont la compétence de trancher. Ils ont par exemple toutes les questions de placement aux fins d'assistance. Il y a aussi tous les nouveaux instruments, élaborés à l'intention des foyers pour personnes âgées, la surveillance, mais il y a surtout aussi beaucoup de demandes de modification des jugements de divorces, qui sont parfois très compliquées (attribution des enfants, droit de visite, etc). Je veux bien admettre qu'il y a parfois peut-être des abus de la part de certains avocats ou de la part de certains parents, mais n'empêche que les tribunaux doivent, quand ils sont saisis, s'en occuper. Et cela prend 2 ou 3 heures, de sorte qu'effectivement il y a une vraie surcharge, ceci dans tous les districts. Je suis allé visiter cinq arrondissements cette année avec la cheffe de service et c'est vrai qu'il y a un problème. La Commission de justice a saisi ma Direction pour soumettre un décret exceptionnel pour un crédit pendant trois ans, afin de liquider les retards. Ce projet est actuellement dans ma Direction pour examen. Il faut aussi relever qu'on a attribué quelques postes supplémentaires, de manière forfaitaire, notamment des apprentis, des stagiaires, des chômeuses et des chômeurs, mais ce n'est pas satisfaisant à long terme puisque ces gens-là travaillent quelques mois et lorsqu'ils sont bien formés, ils quittent. J'ai également donné un mandat, comme cela a été dit par M. le Rapporteur, à une organisation d'analyses. Celle-ci a analysé la Justice de paix de l'arrondissement de la Sarine et a fait quelques propositions afin d'améliorer les procédures et l'organisation, notamment en nommant un chef-greffier ou une cheffe-greffière

qui devrait jouer un peu le rôle de manager, qui devrait par exemple engager du personnel, qui devrait surveiller et donner du travail aux secrétaires. Les quatre juges de paix ont eu aussi une journée au vert à Münchenwiler, également dans le but d'améliorer les procédures et l'organisation. Je crois que ça va certainement s'améliorer, surtout avec l'engagement d'un greffier-chef qui va jouer un peu le rôle de manager.

Effectivement donc, le problème est connu. Mais dans le cadre des mesures structurelles et d'économies, ma Direction, avec le Pouvoir judiciaire, a reçu un seul poste que j'ai attribué à la Justice de paix de la Sarine. Donc, on va essayer de trouver des solutions encore pendant l'année prochaine.

> L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il n'y a pas de modifications.

## Direction de la sécurité et de la justice

**Corminbœuf Dominique** (PS/SP, BR), **rapporteur suppléant**. A la DSJ avec des dépenses de 195,7 millions et des recettes de 172,8 millions, le compte de fonctionnement présente un excédent de charges de 22,933 millions de francs, en diminution de 22,259 millions par rapport au budget 2013. Les charges diminuent de 3,748 millions et les recettes, grâce à toute une série de mesures structurelles importantes progressent de 18,5 millions. A relever que cette Direction contribue, à raison de 16,1%, c'est-à-dire pour près de 18 millions, aux mesures d'économies. Le budget de la DSJ est fortement influencé par les mesures structurelles suivantes avec les incidences financières par rapport au budget 2013.

Au centre de charges 3305 «Service de la justice», position 4110.002 «prestations notaires», introduction d'un émolument pour l'inspection des notaires, + 10 000 francs; position 4210.000, une pratique plus stricte dans le cadre de la surveillance des fondations + 20 000 francs; position 4260.061, assistance juridique civile récupérée grâce à un accès plus aisé du Service de la justice aux données du Service des contributions, + 100 000 francs;

Centre de charges 3330 «Service de la police et du commerce», position 4100.004 «patente des débits de boissons», augmentation de la taxe prélevée sur le commerce des boissons de 1 à 2%, + 900 000 francs.

Centre de charges 3340 «Circulation et navigation», position 3600.200 «Part des communes aux impôts sur les véhicules moteurs», réduction de la rétrocession de 30 à 20%, - 5,8 millions; position 4030.000 «impôt sur les véhicules à moteur», augmentation de l'imposition comme prévu, + 14,54 millions, avec un effet brut de la mesure de 9,25 millions; position 4461.004 «contributions de l'OCN», + 100 000 francs. Incidence financière effective: + 250 000 francs.

Centre de charges 3345.2 «Gendarmerie», position 4600.003 «Dédommagement des clubs sportifs pour le service de sécurité assuré lors des matchs à risque», + 300 000 francs; position 4260.030 «Recettes administratives diverses», augmentation générale des tarifs des prestations facturables, + 100 000 francs.

Centre de charges 3345.4 «Ecole de police»: nous constatons au traitement des aspirants de police une diminution du nombre des aspirants de 30 à 25, ce qui fait une économie de 310 000 francs.

Centre de charges 3335 «Service de la population et des migrants»: avec des charges de 9,202 millions et des revenus de 7,338 millions, il résulte un excédent de charges de 1,864 million, ce qui représente une diminution de 244 000 francs par rapport au budget 2013. Cette amélioration du résultat net s'explique par une forte augmentation des recettes s'élevant à 815 000 francs, dont une grande partie provient de la position 4210.009 «passeport biométrique». Par contre, nous constatons une nouvelle forte augmentation des charges à la position 3010.118 «Traitement du personnel auxiliaire» avec un montant de 1,98 million, soit une progression de 28,4% par rapport au budget 2013. Notre canton est toujours sujet à une explosion démographique étrangère qu'il s'agit de maîtriser au niveau administratif et qui ne semble pas diminuer pour le moment.

Centre de charge 3345 «Police», position 3551.400 (nouvelle) «Redevance d'utilisation des équipements informatiques». Il s'agit d'un contrat de leasing pour le serveur Polycom.

Centre de charges 3345.1 «Commandement et services généraux», position 4634.016 «Part de tiers à l'exploitation du CEA»: les opérateurs de la Centrale d'engagement et d'alarme participent pleinement aux tâches de défense du feu. Ces tâches doivent être comptabilisées puis facturées auprès de l'ECAB. Jusqu'à la fin de l'année 99, la prestation de l'ECAB était facturée d'après le nombre de groupes de pompiers par communes et par habitants. A partir de l'année 2000, la participation de l'ECAB et du groupe E est facturée selon le rapport BVI. Par conséquent, chaque fin d'année, la police facture selon le nombre d'appels, le temps consacré et l'évolution des salaires. Position 6350 «Participation de tiers»: le projet Polycom est un projet commun. Il est à disposition et est utilisé par les organisations chargées de tâches de sécurité et de sauvetage du canton, soit les corps de police, sapeurs-pompiers, service d'intervention sanitaire, service de l'entretien des routes, la protection civile, les organes de protection de la population et le corps des garde-frontières ainsi que l'armée pour ce qui est des formations d'appui.

Centre de charges 3355 «Service de l'application des sanctions pénales et des prisons», position 3130.000 «Prestations de services par des tiers»: un montant de 135 000 francs est budgétisé sous frais de surveillance des prisons, pour l'ouverture provisoire de la prison de Romont comme mesure de décharge pour la prison centrale.

Centre de charge 3565 «Etablissement de Bellechasse», position 3010.100 «Traitement du personnel». Nous avons une augmentation de 0,2 EPT pour compléter les besoins des services intérieurs.

**Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice.** Je n'ai rien à ajouter en l'état.

**Grivet Pascal (PS/SP, VE).** Lors de la présentation du rapporteur pour l'entrée en matière du budget 2014, il a été relevé

une augmentation de la participation de la Banque cantonale de Fribourg et du Groupe E. On remarque également une augmentation de la contribution de l'OCN. Cependant, on ne visualise pas quelle est la participation ou l'effort consenti par l'établissement cantonal d'assurance des bâtiments, c'est-à-dire l'ECAB. N'y a-t-il pas une possibilité qui permette à ce pilier de l'économie fribourgeoise de contribuer aussi à l'amélioration des finances de l'Etat?

**Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR), rapporteur suppléant.** La question du député Grivet se rapporte directement à la présidence et concerne la participation de l'ECAB quant à l'amélioration de l'état des finances du canton. J'estime que le rapporteur du gouvernement est plus à même de répondre à la question que moi.

**Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice.** M. Grivet pose la question d'une éventuelle participation de l'ECAB aux mesures d'économies. Nous avons vu et entendu que les autres établissements de droit public, comme la Banque de l'Etat, le Groupe E et l'OCN participent de manière assez considérable à ces mesures d'économies. L'ECAB a un rôle spécial. C'est un assureur monopoliste, mais un tiers des primes est utilisée pour la prévention – les subventions pour les communes pour les sapeurs-pompiers, les paratonnerres et autres. L'ECAB contribue ainsi déjà beaucoup aux tâches de l'Etat. Sans cela, l'Etat devrait fournir lui-même ces prestations. Le conseil de l'administration de l'ECAB a été d'accord de diminuer de moitié le loyer qui est demandé à la Grand-Rue 27 que ma Direction occupe. Au lieu de payer 200 000 francs, l'Etat paie 100 000 francs. Ces 100 000 francs sont surtout investis pour des réparations. Nous avons un problème avec les services que la police fournit à l'ECAB. L'ECAB est dépendant de la police en ce qui concerne la gestion de l'alarme et d'autres prestations. Il y a chaque année une facture qui est adressée en fonction du nombre d'interventions de la police. Il est aussi vrai qu'à l'instar de l'OCN, nous sommes en discussion pour que l'ECAB finance aussi un informaticien à la police, puisque l'OCN le fait à raison de 120 000 francs pour 7 ans. Nous sommes encore en négociation avec l'ECAB. Dans ce sens, je remercie le député pour sa question.

> L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il n'y a pas de modifications.

## Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts

**Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SG), rapporteure.** Der Aufwandüberschuss der Erfolgsrechnung der Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts beträgt insgesamt 82,73 Millionen Franken. Der Aufwand ist damit um rund 3,8 Millionen Franken geringer als im Finanzplan veranschlagt. Er liegt auch 3,4 Millionen Franken unter dem Budget 2013. Das Budget der Investitionsrechnung bewegt sich im Bereich der Vorjahre. Der Ausgabenüberschuss beträgt 11,87 Millionen Franken. Gegenüber dem Finanzplan ist dies eine Reduktion von 2,65 Millionen Franken und rund 320 000 Franken weniger als im Budget 2013.

Was das Personal in dieser Direktion betrifft, wurde die eine Stelle, welche jede Direktion erhalten hat, auf verschiedene Ämter verteilt. Zusätzlich gab es 0,8 Stellenprozent mehr aus dem Ferienpool und aus dem Pool des Staatsrates. Davon gehen 0,5 Stellenprozent ans Kantonslabor und 0,3 Stellenprozent an die Oberämter. Auch in diesem Departement wurden verschiedene strukturelle Massnahmen vorgenommen, wie zum Beispiel bei der SANIMA, Reduktion der Waldpflege, Strukturverbesserungen oder Förderung der landwirtschaftlichen Produkte. Gesamthaft wurden in dieser Direktion 2,363 Millionen Franken Opfer der strukturellen Massnahmen.

**Amt für Zivilstandeswesen und Einbürgerungen:** Dort haben wir einen höheren Betrag für die Miete und die Heizung, da dieses Amt aus Platzmangel an die Rue Saint-Pierre 1 umgezogen ist. Die Kosten der Mieten werden durch das neue Hochzeitslokal im Gutenbergmuseum nicht weiter erhöht. Die Mieten werden durch die Gebühren gedeckt.

**Oberämter allgemein:** Beim Durchsehen des Budgets ist festzustellen, dass alle Oberämter unter den Rubriken «Gebühren» und «Bussen» durchgehend höhere Beträge eingesetzt haben und somit bessere Budgets als in den Vorjahren vorweisen. Die Erhöhung der Gebühren- und Bussengelder wurde von der Finanzdirektion angeordnet und soll dazu dienen, ein ausgeglichenes Budget zu präsentieren. Die Erhöhungen sind aber im Bereich des Verantwortbaren.

**Service de l'agriculture:** Hier haben wir einen Betrag von 650 000 Franken zusammengezählt. Dieser dient dazu, das Personal zu bezahlen, welches die Berechnung der Direktzahlungen für die Landwirte des Kantons Freiburg vornimmt. Freiburg hat hier eine Zusammenarbeitsvereinbarung mit den Kantonen Solothurn und Bern. Der Betrag von 338 000 Franken geht an den Kanton Bern, der die Berechnungen vornimmt. Zu diesen 338 000 Franken kommen noch 323 000 Franken aus dem Computerprogramm GELAN dazu. Die Berechnung der Direktzahlungen für die Freiburger Landwirte kostet den Kanton somit 650 000–700 000 Franken und ist damit eines der teuersten Systeme in der Schweiz.

**Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires:** Hier noch eine Bemerkung auf die vorhin gestellte Frage, was die ECAB betrifft: Zusammen mit der KGV soll eine Stelle geschaffen werden, die die Umsetzung des Trinkwassergesetzes vorantreibt. Dabei geht es um die digitale Erfassung des Trinkwassernetzes im Kanton Freiburg.

**Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Je remercie M<sup>me</sup> la Rapporteure pour son rapport détaillé. Je n'ai rien à rajouter à ce stade.

**Burgener Woeffray Andrea (PS/SP, SC).** Meine Frage, Frau Staatsrätin, ist allgemeiner Art. Das vorliegende Budget ist vor allem das Ergebnis der Arbeiten an einem Struktur- und Massnahmenprogramm. Aber schon da haben wir eine klare Linie vermisst, aufgrund welcher Ausgaben getätigt werden. Querfeldein haben wir dazumal Vorschläge unterbreitet bekommen und dann auch darüber abgestimmt, um den

Staatshaushalt 2014 in einem Gleichgewicht zu halten. Das war eine Hauruckarbeit.

Die vorgenommenen Sparmassnahmen, welche der Grossrat verabschiedet hat, lassen leider keine Prioritäten und Schwerpunkte erkennen. Der Hauptgrund oder einer der Gründe liegt wohl darin, dass die Aufgabenteilung zwischen Kanton und Gemeinden immer noch nicht geklärt ist, so zum Beispiel die Frage nach der Rolle des Staats im Gemeinwesen, zum Beispiel die Frage nach der Proximität von Aufgaben, zum Beispiel die Frage, wie auch kleinere Gemeinden ihre Finanzhaushalte im Gleichgewicht halten können.

Eine Arbeitsgruppe ist dabei, sich dieser Aufgabenentflechtung anzunehmen und ich möchte bei Ihnen, sehr geehrte Frau Staatsrätin, nachfragen, wo die Arbeit steckt, wie weit diese Arbeiten vorangeschritten sind und ob im nächsten Budget Ergebnisse dieser Arbeit hinsichtlich Prioritäten und Schwerpunkte erkennbar sein werden. Ich danke Ihnen für Ihre Antwort.

**Schorderet Gilles (UDC/SVP, SC).** Ma question porte sur le Service des forêts et de la faune, centre de charges 3445. A la position 3010.114 «Traitement des inspecteurs», il y a bien des années que l'on ne parle plus d'inspecteurs forestiers, mais d'ingénieurs forestiers. Dépoussiérez un petit peu les libellés de nos documents, Mesdames et Messieurs des services de l'Etat.

Au point 3010.115 «Traitement des gardes-forestiers», j'aimerais que M<sup>me</sup> la Commissaire du gouvernement nous détaille les personnes qui sont concernées par le traitement des gardes-forestiers. J'ai les données de l'année passée. Sur le total des traitements des gardes-forestiers, on avait 16 postes de gardes-forestiers, un collaborateur scientifique, 4 EPT pour des collaborateurs scientifiques universitaires, des collaborateurs techniques qui étaient des surveillants des rives, des collaborateurs techniques qui étaient du secteur de la faune (ça concerne la faune et non pas les gardes-forestiers). Ça me fait un petit peu mal par rapport à mes amis gardes-forestiers, que l'on prenne un montant total pour le traitement des gardes-forestiers, alors qu'il n'y a pas du tout que des gardes-forestiers. J'aimerais que M<sup>me</sup> la Commissaire nous détaille combien il y a réellement de gardes-forestiers dans le canton et combien de personnes dans les autres postes, qui sont des postes administratifs ou des collaborateurs scientifiques.

**Fasel-Roggo Bruno (ACG/MLB, SE).** Ich habe eine Frage an die Frau Staatsrätin. Wir haben seiner Zeit in diesem Saal die Motion Glauser / Duc angenommen mit einem speziellen Fonds für die Wildschweinschäden. Wo ist dieser Fonds enthalten?

**Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SG), rapporteure.** Zur ersten Frage von Frau Burgener: Wie Sie selber erwähnt haben, wird die Aufgabenteilung, die Entflechtung von Kanton und Gemeinden, von einer Arbeitsgruppe vorangetrieben. Wo genau dieser Bericht steckt und wie weit diese Arbeitsgruppe ist, wird Ihnen sicher Frau Staatsrätin Garnier sagen können.

Herrn Schorderet kann ich nur sagen: Die Verwaltung wird sicher zur Kenntnis nehmen, dass sie in Zukunft Ingenieure

und nicht mehr Inspektoren schreiben wird. Zum Detail der Forstwarte und zum Wildschweinfonds kann ich Ihnen leider nichts sagen.

**Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.** J'aimerais tout d'abord répondre à M<sup>me</sup> Burgener pour lui dire que nous nous attelons aux différents travaux liés au désenchevêtrement des tâches entre les communes et l'Etat. Le groupe de travail «Désenchevêtrement des tâches» s'est déjà réuni. Il a proposé des premières lignes directrices, en particulier un désenchevêtrement qui devrait être examiné pour toutes les tâches. On ne parle pas de toutes les tâches dans le dernier détail du Recueil systématique, sinon la tâche serait trop lourde, mais toutes les tâches dans un sens de vision globale. Je souligne que le comité de pilotage est paritaire, c'est-à-dire que le Conseil d'Etat a tenu à accorder aux communes la même représentativité dans le comité de pilotage que l'Etat. Nous avançons à satisfaction des communes dans ce domaine. Pas plus tard que samedi, lors de l'assemblée des communes fribourgeoises, nous avons été remerciés par le président sortant M. Albert Bachmann, de la ligne adoptée. On peut peut-être noter que dans ce domaine il y a deux autres groupes de travail actuellement qui œuvrent à établir de nouvelles règles ou à proposer de nouvelles solutions. Il y a un groupe de travail sur le guichet unique. C'est un groupe de travail qui s'attelle à la tâche de rassembler autour des préfectures, dans le même lieu, les tâches de différents services de l'Etat, qui doivent être réalisées à proximité des gens, notamment l'état civil, mais ça peut être aussi l'Office régional de placement, ou d'autres tâches de justice ou des services de l'Etat. Prochainement, il y aura une réunion avec les communes pour traiter de la péréquation financière et des critères que les communes voulaient éventuellement modifier. Dans ce domaine, nous avançons à satisfaction, mais nous devons prendre le temps de bien réfléchir à toute la problématique de manière paritaire. Pour ce qui est du guichet unique, nous réfléchissons aussi avec les préfets. Je pense que nous aurons bientôt des résultats.

Concernant la question de M. Schorderet, je ne crois pas que je vais vous répondre dans le détail maintenant, puisque de toute façon ceci est détaillé dans le budget. Je pense que vous avez lu le compte détaillé qui a été remis à la CFG. Il s'agit d'un effectif de 16 gardes-forestiers, de 1,8 collaborateurs scientifiques EPF, de 4 collaborateurs scientifiques universitaires, d'1 collaborateur technique surveillant des rives et d'un collaborateur technique supérieur secteur faune. Je vous ai déjà dit que nous allons essayer de libeller autrement, puisqu'il semblerait que ce soit le titre qui vous gêne. Nous allons également libeller différemment la fonction d'inspecteur forestier qui deviendra ingénieur forestier. Nous n'allons pas changer les postes, mais les grouper sous des titres différents. Par ailleurs, différentes restructurations sont prévues au Service des forêts. Nous n'allons pas dans la direction d'augmenter les postes universitaires au détriment des postes de praticiens, si c'est cela votre souci.

Pour répondre à M. Bruno Fasel, il y a un montant de 130 000 francs qu'il est prévu de transférer au Fonds de la faune de la part de l'Etat pour payer les dégâts liés à l'activité du sanglier.

Le Fonds de la faune est par ailleurs alimenté par les taxes sur les permis de chasse.

Nous sommes en train de préparer en ce moment une ordonnance sur le Fonds de la faune pour libeller la façon dont les agriculteurs vont être dédommagés. Nous avons préparé cette ordonnance en coordination avec le canton de Vaud. Comme vous le savez, notre territoire est relativement morcelé, en particulier dans la Broye où les sangliers sont nombreux et il est important que les agriculteurs puissent avoir des règles communes pour les dédommagements liés à la présence du sanglier.

Je vous remercie de votre attention.

- > L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il n'y a pas de modifications.

## Direction de l'économie et de l'emploi

**Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR), rapporteur.** Les charges de la Direction de l'économie et de l'emploi s'élèvent à 274,645 millions et les revenus à 145,913 millions, ce qui nous donne un excédent de charges 128,732 millions de francs. Comparativement au budget 2013, cela représente 4,302 millions ou + 3,45% provenant essentiellement d'une diminution dans les revenus. La contribution de la Direction de l'économie et de l'emploi aux mesures structurelles 2014 s'élève à plus de 4,5 millions représentant 4% du total des mesures.

Au compte de résultats, le budget de la Direction de l'économie et de l'emploi présente un excédent de charges de 114 009 750 francs, soit une hausse de 4,626 millions par rapport au budget 2013. Cette hausse s'explique en partie comme suit:

- > contribution aux services d'intérêts des petites et moyennes entreprises: + 1,353 million;
- > amortissement des subventions d'investissement aux personnes physiques pour l'énergie: + 1,5 million;
- > subvention fédérale pour l'indemnisation des frais d'exécution de l'assurance chômage: + 2 millions.

Au niveau des investissements, après une hausse sensible en 2013, le niveau des investissements se stabilise à 19,5 millions. Ceci s'explique par deux positions: d'une part, baisse pour le renouvellement des remontées mécaniques et, d'autre part, hausse pour la mise à niveau totale de l'équipement de l'EIA-FR, qui fait d'ailleurs l'objet d'un décret que nous analyserons durant cette session.

L'effectif du personnel se monte à 694,55 EPT, soit 12,02 EPT de plus qu'au budget 2013. Ces EPT supplémentaires, pour 10,5 postes, se trouvent dans le secteur de l'enseignement qui doit faire face à l'augmentation du nombre d'élèves, cela à une exception qui concerne l'Ecole professionnelle santé-social qui, elle, subit une diminution d'effectif de 4,61 EPT. 1,5 EPT se retrouve dans l'administration de certains centres de charges. A relever que les 55 apprentis employés par la DEE représentent le 7,9% des postes de travail.

La Direction de l'économie et de l'emploi est concernée par les mesures structurelles suivantes (effet sur trois ans):

- > En matière d'augmentation des revenus: augmentation des émoluments du Registre du Commerce: + 120 000 francs et augmentation des taxes d'examens à la formation professionnelle: + 180 000 francs.
- > En matière de réduction des subventions: réduction du forfait pour les coûts interentreprises: 600 000 frs (pour 3 ans); réduction des montants alloués au Fonds de l'énergie: 3 millions (1 million par an); diminution des forfaits AIPJ: 450 000 frs (pour 3 ans); NPR, maîtrise de l'évolution des dépenses: 240 000 francs (pour 3 ans); plafonnement de la contribution à l'Union fribourgeoise du tourisme: 325 000 frs (pour 3 ans) et plafonnement des aides octroyées au réseau d'entreprises formatrices à 108 000 frs (pour 3 ans).

La DEE contribue pour 4,5 millions (ou 4%) aux MSE appliquées au budget 2014.

En ce qui concerne le détail:

Centre de charges 3500 – Secrétariat général, position 3640.401 – Amortissement des prêts pour le renouvellement des remontées mécaniques: la réduction des amortissements s'explique par une baisse de 3 millions pour le renouvellement des remontées mécaniques, quatre objets sont terminés et un en passe de l'être, qui est La Berra. Ce poste sera désormais réduit puisque le dernier télésiège à construire le sera en 2015, c'est celui des Joux à Moléson.

Centre de charges 3505 – Promotion économique du canton de Fribourg: nous constatons un excédent de charges de 10 461 900 francs, supérieur de 4 541 170 francs ou + 76,6% au budget 2013. Quant aux comptes des investissements, avec un excédent de dépenses de 1 283 490 francs, il est inférieur de 188 110 francs ou -14,66% au budget 2013, qui lui affichait un excédent de dépenses de 1 471 660 francs. La position 3102.102 – Publications et publicité comprend 60 000 francs pour le prix à l'innovation. Cette manifestation n'a pas lieu chaque année, mais tous les deux à trois ans. Ce qui explique le dépassement sous cette position.

Les positions 3510.100, 3632.100, 3636.100, 4450.100 et 4510.100 engendrent des mesures d'économies d'un montant de l'ordre de 285 000 francs.

Centre de charges 3510 – Service public de l'emploi, position 3010.100 – Traitement du personnel: le poste de juriste monte de 100 à 160%. Il concerne le rendu des décisions de condamnations et d'amendes aux entreprises. Le total des mouvements dans cette position nous donne une augmentation de 0,5 EPT pour le Service public de l'emploi. Position 3635.005 – Allocation pour l'insertion professionnelle des jeunes: diminution de 300 000 francs par rapport au budget 2013. Ceci est une mesure structurelle de la compétence du Conseil d'Etat, mais aussi une adaptation aux besoins actuels. Le forfait mensuel par bénéficiaire sera réduit de 1000 à 800 frs.

Centre de charge 3525 – Service du Registre du Commerce, position 4210.004 – Emolument du Registre du Commerce:

une mesure d'économie d'un montant de 50 000 francs, ceci par une augmentation des émoluments.

Centre de charges 3542.1 – Service de la formation professionnelle. L'ensemble des mesures structurelles provoque une incidence financière de 405 000 francs.

Centre de charges 3565 – Service de l'énergie. Nous avons deux positions liées: 3660.201 – Amortissement des subventions à l'investissement aux communes pour l'énergie et 3660.701 – Amortissement des subventions d'investissement aux personnes physiques pour l'énergie. Il a été constaté que les communes utilisaient moins ces subventions que les personnes physiques. Ceci explique pourquoi les montants des aides ont été inversés. Ces comptes sont en rapport avec les numéros de position 5620.022 et 5670.022.

Position 3510.016 – Versement au fonds de l'énergie: à relever une économie de 3 millions de francs sur trois ans puisée sur la contribution cantonale uniquement. La planification financière prévoyait 4 millions par année et l'on constate qu'il y a 3 millions au budget 2014; ceci nous donne donc une économie d'un million par année.

**Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi.** Je remercie M. le Rapporteur pour son analyse du budget 2014. Je n'ai sur le principe rien à ajouter, mais comme la Commission des finances et de gestion et également M<sup>me</sup> la Présidente de la Commission des affaires extérieures m'ont demandé de faire une déclaration concernant l'état de GGBa, cette structure de promotion économique exogène pour les cantons de la Suisse occidentale, je me permets de vous donner ici quelques informations.

Tout d'abord, il faut relever, et cela n'est pas un secret, nous en avons déjà discuté ici dans cette enceinte, que les résultats enregistrés par cette structure se sont relevés décevants durant ces dernières années pour notre canton. Suite à ce constat, le Conseil d'Etat a procédé à une analyse de la situation, laquelle a abouti à une réflexion sur la question de savoir s'il convenait de persévérer dans la collaboration de notre canton avec le GGBa.

Tout d'abord, je tiens à noter que la cause de nos résultats mitigés n'est pas uniquement à rechercher dans le fonctionnement de la structure intercantonale. Tout le monde sait que Fribourg ne dispose plus des avantages tirés de l'arrêté Bonny. L'attractivité fiscale de notre canton est mesurée. Les terrains industriels à des prix attractifs ne sont plus légion. Et le canton connaît une certaine carence dans les infrastructures essentielles pour la Promotion économique, comme par exemple, les Business Center ou les hôtels de haut standing. Le constat est clair, Fribourg ne dispose pas d'un avantage concurrentiel marquant dans un pareil contexte. Au contraire de Genève ou du canton de Vaud par exemple, nous ne pouvons pas tirer parti d'un aéroport ou d'institutions internationales ou faire valoir la présence, par exemple, d'une Ecole polytechnique fédérale. Fort de ce constat, le Gouvernement a étudié plusieurs options allant du status quo à la sortie pure et simple du GGBa. D'emblée je peux vous dire que cette dernière option, la sortie du GGBa, a été écartée

pour des raisons d'opportunité. Dans le contexte de collaboration des cantons au sein de la Suisse occidentale, la sortie de Fribourg du GGBa aurait pu constituer un message très négatif. Les cantons de Suisse occidentale collaborent sur d'autres projets au sein de la CGSO, la Conférence des gouvernements de la Suisse occidentale, et d'autres conférences spécialisées.

Nous avons pu trouver un terrain d'entente avec les partenaires au sein du GGBa. La première chose que nous avons obtenue dès 2013 est une réduction substantielle de la participation financière de 520 000 à 300 000 francs. Puis, Fribourg a pu se faire entendre et renouveler le contrat de prestations de services signé avec GGBa pour une année seulement et non pour trois ans. Alors là, la situation pourra ainsi être réévaluée à mi-2014.

En parallèle, plusieurs réformes du mode de fonctionnement de GGBa ont été proposées par Fribourg dont l'acceptation a amélioré le positionnement du canton au sein de l'association.

- > La première réforme importante a été la mise en place de missions de démarchage spécifiques pour un canton.
- > La deuxième est une ouverture partielle des marchés couverts par GGBa, permettant aux cantons d'effectuer dans ces pays non seulement des missions économiques générales mais aussi désormais des missions de prospection spécifiques.
- > Ce qui est très important: nous avons proposé une analyse en vue de la création d'une fondation et d'un partenariat public-privé comme les Zurichois l'ont fait. Les Zurichois ont intégré les entreprises privées qui payent également et qui, par leur réseau, peuvent également contribuer à pouvoir attirer d'autres entreprises.
- > Quatrième point: les résultats actuels sont meilleurs que ceux enregistrés jusqu'en 2012. Notamment en 2013 nous avons l'implantation de deux entreprises américaines et d'une société française, toutes trois déjà inscrites au Registre du commerce du canton de Fribourg à fin juillet 2013 et qui, à terme, c'est-à-dire dans cinq ans, comptent une vingtaine d'emplois notamment dans le secteur du commerce électronique. Une autre société française a annoncé la création d'une filiale d'ici la fin de l'année.

Le Conseil d'Etat est toutefois conscient que ces améliorations ne doivent pas faire hésiter le canton de Fribourg à renoncer à repenser sérieusement son potentiel d'attraction pour l'avenir et dans ce cadre nous pensons que notamment Bluefactory va nous apporter beaucoup de choses pour pouvoir vraiment nous démarquer dans ce contexte-là.

**Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC).** J'ai une question à M. le Commissaire par rapport au centre de charges 3542.1 – Service de la formation professionnelle. Vous trouvez cela, chers collègues, aux pages 186 à 188. Si j'additionne les subventions fédérales qui sont versées au canton pour la formation professionnelle, j'arrive à un versement arrondi de 4,2 millions. Et si j'additionne les charges des subventions octroyées par le canton, j'arrive à un chiffre aux environs de 3,8 millions. Donc vous constatez un delta d'environ 400 000 francs. Question M. le Commissaire: est-ce que toutes les subventions

reçues de la Confédération ne sont pas reversées et servent au ménage du Service de la formation professionnelle?

**Fasel-Roggo Bruno (ACG/MLB, SE).** Ich habe eine Frage zu 3542.2 «Gewerbliche und industrielle Berufsschule», Position 3199.040 «Ausgaben bezüglich interne Aktivitäten». Dort ist eine Differenz von 780 000 Franken feststellbar.

**Burgener Woeffray Andrea (PS/SP, SC).** Meine Intervention betrifft die exogene Wirtschaftsförderung. Darunter fällt vor allem das GGBa. Auf der Seite 179 in der Kostenstelle 3505, in der Position 3130.000 «Dienstleistungen Dritter» ist ein Betrag von 1 250 000 Franken eingeschrieben. Das sind 40 000 Franken mehr als im Jahr davor und das in einem Jahr, in dem gespart wird. In diesem Zusammenhang meine Frage: Ich gehe davon aus, dass der Betrag des GGBa der gleiche ist, wie im letzten Jahr, das heisst 300 000 Franken. Wohin, an welche Dienstleistungen, die eingekauft werden, geht dann das andere Geld? Und werden diese verschiedenen Mandate und Dienstleistungen Dritter miteinander koordiniert?

Es fehlt mir im Augenblick die Übersicht und ich danke Ihnen für Ihre Antwort.

**Berset Solange (PS/SP, SC).** J'ai parlé tout à l'heure avec M. le Commissaire qui a déjà donné quelques explications concernant le poste mentionné par ma collègue. En fait j'ai été surprise de l'augmentation de 40 000 francs de plus au budget 2013 et de presque 130 000 de plus qu'aux comptes 2012. Je me posais la question: en période de restriction budgétaire je m'étonne qu'un compte de «Prestations par des tiers» continue d'augmenter parce qu'il paraît que c'est peut-être là que c'est le plus facile de pouvoir analyser les choses et de pouvoir éventuellement faire quelques économies. Ce montant de 1,25 million n'est pas uniquement destiné au GGBa sauf erreur. J'aurais aimé savoir quels sont les mandats donnés, à quelles entreprises et surtout pour quel montant de manière précise. Je me suis demandée s'il y avait un suivi sérieux et des évaluations fiables qui étaient faites tenant compte des investissements consentis et les résultats obtenus par le biais de ces mandats.

**Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR), rapporteur suppléant.** Comme je l'ai constaté, toutes les questions de nos collègues Wicht, Fasel, Burgener Woeffray, Berset s'adressent à M. le Commissaire du gouvernement. Je n'ai rien à ajouter.

**Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi.** M. Wicht, concernant les cours interentreprises. Il y a eu une réduction de cette rubrique dans le cadre du programme des mesures d'économies et structurelles. Une réduction de 200 000 francs est prévue dans ce contexte. Mais je dois vous dire directement que nous sommes en discussion avec la Fondation pour la formation professionnelle pour pouvoir compenser éventuellement ces pertes de 200 000 francs. Concernant les subventions fédérales: depuis 2012 nous avons des subventions fédérales pour les apprentissages duals qui sont comptés à 2978 francs par apprenti. Pour les apprentis qui sont dans une école à plein-temps, comme par exemple l'Ecole des métiers, c'est 5032 francs. Alors ce sont

des subventions globales pour toutes les prestations et nous ne pouvons pas identifier exactement quelle est la hauteur de la subvention fédérale pour les cours interentreprises. En tout cas, il y a un excédent de charges pour le canton qui s'élève à plus de six millions de francs. Et je dois vous rendre attentifs que, dans cette rubrique que vous avez mentionnée, ce sont exclusivement les subventions pour les apprentis qui suivent l'enseignement professionnel à l'extérieur du canton et à chaque école professionnelle, vous avez les indications concrètes par nombre d'élèves. Alors on ne peut donc pas comparer simplement les deux chiffres, mais il faut aussi prendre en considération les rubriques 4630.045 de chaque école professionnelle.

Herr Grossrat Fasel hat sich bezüglich der Ausgaben betreffend «interne Aktivitäten» Sorge gemacht. Effektiv ist diese Rubrik in jeder Schule so vorgesehen. In jeder Berufsschule ist diese Rubrik seit 2010 eingestellt. Es handelt sich dabei um Verkäufe, Mandate und namentlich auch didaktisches Material. Die Rubrik findet ihr Pendant oder ihren Ausgleich auf der Einnahmenseite, wo Sie in der Rubrik 4260.40 den genau gleichen Betrag finden.

Sie fragen sich: Wieso diese Erhöhung im Budget 2014 verglichen mit dem Budget 2013? Wir haben 2012 bereits das Schulmaterial und die Unterrichtsmaterialien, also die Gebühren, die für Unterrichtsmaterialien bezahlt werden müssen, dort integriert, hatten das aber noch nicht ins Budget eintragen können. Daher dieser Unterschied. Bereits jetzt gibt es im Budget 2013 ein Betrag von fast einer Million Franken, der aber ausgeglichen wird. Dieses Budget wird eben entsprechend ausgeglichen.

Concernant les deux questions de M<sup>mes</sup> les députées Solange Berset et Andrea Burgener Woeffray relatives à la Promotion économique. En fait, cette rubrique 3130.000 – Prestations de services par des tiers couvre différents points notamment la structure GGBa pour 300 000 francs, mais aussi la structure exogène de la Promotion économique, pour un montant de 220 000 francs, et le Swiss Business Sàrl, une structure au sein de laquelle on donne un mandat à deux collaborateurs qui ne sont pas engagés par l'Etat mais travaillent avec un mandat qui est beaucoup plus intéressant pour le canton de Fribourg, qui a été introduit il y a plusieurs années déjà, avant ma venue à la Direction de l'économie et de l'emploi avec un montant de 540 000 francs. Il y a entre autres aussi un montant pour les Etats-Unis, pour l'analyse de documents, et un autre pour la stratégie de développement durable (certification des entreprises) qui figurent également dans cette rubrique. Mais vous vous intéressez notamment à l'importance de cet argent pour la Promotion économique et j'ai essayé de vous décrire en guise d'introduction quand j'ai parlé de GGBa, quelle est vraiment l'importance pour le canton de Fribourg d'avoir une promotion économique exogène qui soit bien développée pour pouvoir aussi attirer des entreprises étrangères dans notre canton.

Je dois vous dire que pour le canton de Fribourg c'est difficile, mais c'est pour toute la Suisse que la promotion exogène est très difficile actuellement. Je viens de recevoir une information de la part des spécialistes qui disent que beaucoup

d'entreprises qui avaient eu un intérêt à s'implanter en Suisse ne veulent plus venir parce que la sécurité du droit n'est plus assez claire, la sécurité notamment aussi par rapport aux questions fiscales n'est plus du tout donnée. Et là, nous nous trouvons vraiment dans un environnement qui est très très difficile.

Maintenant, est-ce qu'il faut vraiment mettre cet argent? Je peux seulement vous dire qu'avec l'implantation d'une seule entreprise via GGBa, nous pouvons vraiment couvrir ces montants que l'on verse pendant plusieurs années avec les ressources fiscales et aussi la création d'emplois. Pour nous c'est vraiment très important d'avoir cela.

Il y avait la question de savoir si l'on fait un suivi? Bien évidemment, nous faisons un suivi régulier, nous faisons des contrôles. On donne d'ailleurs aussi les informations dans le cadre du rapport annuel de la Promotion économique et il y a vraiment des évaluations fiables. Bien évidemment, c'est une approche qui est intégrée aussi dans cette structure générale, c'est-à-dire le GGBa. Et comme je l'ai dit tout à l'heure, on est en train de faire cette analyse: il faut voir comment on peut continuer et si l'on ne devrait pas aussi collaborer avec l'ancien OSEC (Office suisse d'expansion commerciale) qui s'appelle maintenant Switzerland Global Entreprise, qui fait des travaux pour tous les cantons de Suisse.

> L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il n'y a pas de modifications.

—

## Election judiciaire<sup>1</sup>

*Résultats du scrutin organisé en cours de séance*

### Un assesseur-e suppléant-e (locataires) au Tribunal des baux de la Singine et du Lac

Bulletins distribués: 94; rentrés: 89; blancs: 2; nuls: 2; valables: 85; majorité absolue: 43.

Est élue M<sup>me</sup> Susanne Genner, par 85 voix.

—

## Election ordinaire

*Résultats du scrutin organisé en cours de séance*

### Un-e scrutateur/trice

Bulletins distribués: 100; rentrés: 95; blancs: 5; nul: 0; valables: 90; majorité absolue: 46.

Est élu-e M. Linus Hayoz, par 89 voix.

—

<sup>1</sup> préavis pp. 2291ss.

## Projet de budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2014 (suite)

### Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions

**Butty Dominique** (PDC/CVP, GL), **rapporteur**. En préambule, je vous donne mes liens d'intérêts: si Collombey a deux églises, Vuisternens-devant-Romont a deux passages à niveau et cela crée des liens, surtout si l'on est président de la commission financière communale et surtout si on y ajoute encore la mission impérative de sauver un bâtiment protégé.

Suite aux différents retours dans la presse des changements dans le fonctionnement de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions et ce concernant les permis de construire, nous avons étudié plus en détail la nature exacte de ces changements et leur impact sur les EPT. Pour les députés qui le désirent, on peut leur transmettre par e-mail le diagramme des changements structureux dans l'analyse des demandes de permis de construire.

L'effectif de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions a augmenté de 12,36 EPT en 4 ans, ce qui peut paraître comme excessivement conséquent. Cependant, il faut remarquer que le Service de la mobilité a été transféré dans l'intervalle à cette Direction. Dans l'analyse, il pourrait sembler intelligent de transférer les capacités de travail vers les préfectures, mais cela n'est pas prévu car des tâches importantes restent dévolues à la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, notamment la mise en œuvre de la LAT, de la loi sur les plus-value, du plan directeur cantonal et je pense surtout à l'analyse de tous les PAL communaux. Les augmentations en EPT pour l'année 2014 sont générées par les grands chantiers, le Service de la mobilité, les sites pollués et la protection des eaux. Parallèlement à ces tâches importantes, des subventions fédérales ne peuvent tomber sans la mise à niveau des dossiers et l'échéance pour ces dossiers importants est fixée à 2018. Le rapport entre charges de travail et EPT pour les sujets énumérés est abstrait pour les novices que nous sommes et nous devons de faire confiance à l'excellente répartition des forces de travail, répartition gérée de main de maître par la Direction. Pour adoucir la facture finale, nous devons avoir l'honnêteté de signaler qu'un des nouveaux postes créés est autofinancé par les taxes perçues, qui doit servir de consolation pour le demandeur de prestations, ce d'autant plus que l'encaissement est prévu bénéficiaire.

Pour ce qui est des préfectures, l'aide cantonale a déjà été signalée dans le budget de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts et la charge de travail supplémentaire, générée par le nouveau traitement des permis de construire, est à relativiser puisque des tâches préfectorales ont été enlevées, telles que celles qui concernent les passeports et les cartes d'identité. De plus, le nouveau système mis en place devrait permettre d'assainir la qualité des dossiers fournis grâce au travail des communes, bien sûr en fonction

de la pertinence de leur structure administrative et donc dans une optimisation des forces vives. Le nouveau système mis en place sera évalué après six mois d'application pour un rapport final après neuf mois, donc au printemps 2014. Le budget de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions est relativement frustrant à l'analyse, tant les interventions de la DFIN, du SPO et de la Confédération sont nombreuses et imprévisibles. Nous retrouvons ces intrusions massives au niveau des gratifications, des subventions ainsi que des amortissements.

Pour terminer, nous nous permettons de regretter le nombre infime d'apprenants intégrés dans les différents services de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.

Nous avons profité de l'analyse du budget et de l'apparition de l'informatique dans les centres de charges pour poser des questions sur les relations entretenues avec le SITEL. Depuis que M. Savary a repris la direction du groupe, selon le message du ministre, la situation tend à s'améliorer. J'estime qu'avec l'aide de la merveilleuse et néanmoins députée Nadine Gobet, nous avons débusqué un gros poisson au bénéfice des mesures structurelles. La Direction de M. le Conseiller d'Etat Ropraz est submergé quotidiennement par de trop nombreux appels de personnes qui s'inquiètent de l'avancée de leurs dossiers de mise à l'enquête. Ce service de renseignements purs paralyse le fonctionnement des unités et, comme ils sont paralysés, le nombre d'appels ne fait qu'augmenter. Le SITEL a été chargé de mettre en route un système de suivi électronique des dossiers. Le canton de Vaud dispose avec satisfaction de cet outil et le SITEL est encore à des années lumière du but. Nous ne pouvons donc qu'encourager l'entier des acteurs à trouver une solution rapide à ce problème.

**Ropraz Maurice, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions**. Je remercie les rapporteurs de la Commission des finances et de gestion pour l'examen de ce budget 2014. M. le Député Butty a fait allusion au projet HarmBat. Je voudrais préciser que la Direction des finances a proposé au Conseil d'Etat un comité de pilotage qui est chargé de la mise en œuvre précisément de ce projet HarmBat, projet qui a fait l'objet d'une procédure de marché public. L'objectif est notamment de servir des prestations en termes de consultation pour les partenaires impliqués dans les procédures de permis de construire. C'est effectivement un procédé comparable à celui qui est déjà appliqué dans le canton de Vaud et ma Direction, naturellement, est fortement intéressée à pouvoir bénéficier de ce processus dans les meilleurs délais.

S'agissant de la problématique de la procédure des permis de construire, je ne veux pas revenir dans le détail. Nous tirons, à la fin de l'année ou au début de l'année prochaine, un bilan de cette nouvelle procédure mise en place dès le mois de mai, avec l'ensemble des partenaires, les préfectures, les communes, les services de l'Etat et, le cas échéant, nous adapterons les procédures pour les rendre toujours plus efficaces.

Je n'ai pas d'autre remarque en l'état, si ce n'est de préciser que depuis 2012, la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions compte 5,8 EPT supplémentaires.

Effectivement, une grande partie des EPT cités tout à l'heure par le rapporteur concernaient le Service de la mobilité qui a été transféré au 1<sup>er</sup> janvier 2012 de la Direction de l'économie à la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.

**Page Pierre-André** (*UDC/SVP, GL*). J'ai cherché dans le Service de l'environnement où se situe le financement de la décharge de la Pila. J'ai vu plusieurs éléments, 90 000 francs concernant le traitement des déchets spéciaux, 700 000 francs concernant des investigations et la surveillances; et il y a un versement au Fonds cantonal des sites pollués. J'aimerais savoir, M. le Commissaire du Gouvernement, où en est le traitement de cette décharge et quels montants ont été mis au budget ou le seront peut-être l'année prochaine au budget ? Moi je n'en ai pas trouvés cette année.

**Butty Dominique** (*PDC/CVP, GL*), **rapporteur**. Je remercie le député Page pour sa question qui s'adresse directement au commissaire du Gouvernement et c'est très volontiers que je lui passe la parole.

**Ropraz Maurice, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions**. Je vous renvoie à la position 3130.097 qui indique au budget 2014 un montant de 500 000 francs pour la Pila. Ce montant sert à financer les coûts des mandataires d'éventuelles études complémentaires, étant précisé que nous touchons une subvention de la part de la Confédération de l'ordre de 40%, récupération partielle sous la position 4630.023. A ceci s'ajoute également un montant de 2,3 millions de francs qui est, lui, attribué au budget de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts pour la période de 2014, qui est censé financer d'éventuels travaux. Nous pouvons également compter, le cas échéant, sur une réserve qui se situe sauf erreur de ma part à un montant de l'ordre de 4 millions de francs. De manière générale, je peux préciser que les travaux sont réalisés sous la surveillance d'un comité de pilotage. Le bureau français mandaté pour l'expertise a effectué son travail qui a été communiqué. Il propose des investigations complémentaires sur les différents scénarios, l'objectif étant naturellement de minimiser les coûts d'intervention, avec un assainissement le plus complet possible. Actuellement, il appartient aussi à l'Office fédéral de l'environnement de valider l'ensemble des mesures qui sont prises, puisque c'est un organe de subventionnement à raison de 40%. Le Conseil d'Etat devrait solliciter prochainement une prolongation de délai pour déposer sa réponse au postulat Geinoz, la durée des procédures d'investigations ne permettant pas d'apporter une réponse appropriée dans les délais impartis.

- > L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il n'y a pas de modifications.

—

**Le Président**. Nous sommes donc arrivés au terme de notre ordre du jour de cet après-midi. Je vous en remercie. Avant de lever la séance, je vous rappelle d'une part la séance du Bureau de demain à 7 h 30 pour les personnes concernées, d'autre part, à partir de 18 h, tout à l'heure, la réception

organisée en l'honneur de l'assermentation et de la prise de fonction de M. Jean-Pierre Siggen comme conseiller d'Etat. Je vous souhaite une bonne soirée et je vous dis à tout à l'heure.

—

- La séance est levée à 16 h 35.

*Le Président:*

**Pascal KUENLIN**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ**, *secrétaire générale*

**Marie-Claude CLERC**, *secrétaire parlementaire*

—